



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1378 du 18 MAI 2011

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Compte-rendu du C.T.P.M. du 6 mai 2011	3-13
4. Projet de transfert à V.N.F. :	
- Communiqué fédéral du 4 mai 2011	14
- Communiqué U.I.T.-C.G.T. du 5 mai 2011	15-16
- Communiqué C.G.T. – F.O. – C.F.D.T. du 12 mai 2011	17
5. Elaboration des règlements intérieurs des D.I.R.M. :	
- Courrier fédéral à la D.R.H.	18-19
- Réponse de la D.R.H.	20
6. Compte-rendu C.G.T. du C.N.D.D.G.E. du 29 avril 2011	21-23
7. Salaire dans la Fonction Publique : Mobilisation du 31 mai	
- Préavis de grève U.G.F.F.	24
- Communiqué de l'intersyndicale	25
- Tract fédéral	26-27
- 4 pages O.F.I.C.T. – C.G.T.	28-31
- Tract confédéral	32-33
8. Réunion D.G.A.F.P. sur la mise en œuvre de la réforme des retraites	34-35

Bulletin hebdomadaire de liaison, de documentation et d'information syndicale de la Fédération Nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement – Siège social : 263, rue de Paris - Case 543 – 93515 MONTREUIL CEDEX – Imprimé dans nos locaux – Téléphone : 01.48.18.82.81 – Télécopie : 01.48.51.62.50 – E-mail : fd.equipement@cgt.fr - Site Internet : www.equipement.cgt.fr - Directeur de publication : J.M. RECH – abonnement annuel : 5,34 €, plus numéros spéciaux : 8,23 € - CPPAP : 0714 S 06937. ISSN 1277-6459



AGENDA

Mercredi 18 mai 2011 :

Réunion des Fédérations CGT Transports, Construction et Equipement sur la pénibilité

Mercredi 18 et jeudi 19 mai 2011 :

Conférence Nationale

Jeudi 19 mai 2011 :

Groupe d'échanges du MEDDTL

Vendredi 20 mai 2011 :

Réunion O.S./Cabinet du MEDDTL sur voies navigables

Lundi 23 au 27 mai 2011 :

Formation syndicale fédérale sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail

Lundi 23 au 27 mai 2011 :

Congrès de la Fédération des Services Publics CGT

Lundi 23 mai 2011 :

Audience CGT/DRH sur la sécurité des agents sur la route

Mardi 24 mai 2011 :

Réunion O.S./D.R.H. sur la PFR des catégories B Administratifs

Mercredi 25 mai 2011 :

Réunion O.S./Cabinet du MEDDTL sur voies navigables

Jeudi 26 mai 2011 :

CTPM du MEDDTL

Vendredi 27 mai 2011 :

Réunion confédérale sur les élections 2011

Vendredi 27 mai 2011 :

Rassemblement devant la Maison de la Chimie à Paris sur la dépendance

Mardi 31 mai 2011 :

Secrétariat fédéral :

Mardi 31 mai 2011 :

Réunion OS/Cabinet du MEDDTL sur voies navigables

Mardi 31 mai 2011 :

Bureau de l'UGFF

Mardi 31 mai 2011 :

Mobilisations sur les salaires dans la F.P.

Mardi 31 mai 2011 et jeudi 1^{er} juin 2011 :

Réunion OS/ONCFS sur l'habillement

Mercredi 1^{er} juin 2011 :

Réunion du groupe de travail fédéral sur l'outil syndical

Lundi 6 juin 2011 :

Secrétariat Fédéral

Lundi 6 juin 2011 :

OS/DRH sur l'harmonisation des niveaux de gestion administrative et financière

Mardi 7 juin 2011 :

Réunion OS/DRH du groupe de travail V.H.

Mardi 7, Mercredi 8, jeudi 9 juin 2011 :

Congrès National du S.N.P.A.M.

Mercredi 8 juin 2011 :

Réunion Confédérale des élus et mandatés

Jeudi 9 juin 2011 :

Groupe d'échanges du MEDDTL

Jeudi 9 juin 2011 :

Réunion OS/MEDDTL sur fusion des B Administratifs

Vendredi 10 juin 2011 :

Réunion OS/Cabinet du MEDDTL sur Voies Navigables

Mardi 14 juin 2011 :

Réunion UGFF « Elections 20113

Mercredi 15 juin et Jeudi 16 juin 2011 :

Commission Exécutive Fédérale

Mercredi 15 et Jeudi 16 juin 2011 :

CCN



INFOS BREVES



ISF

Prendre aux pauvres pour donner aux riches

Le Conseil des Ministres a arrêté ses derniers ajustements concernant la suppression du Bouclier Fiscal et l'allègement de l'Impôt sur la Fortune (ISF). Le Gouvernement confirme la suppression du bouclier fiscal.

Cela acte l'échec de ce choix aberrant, mesure phare du quinquennat Sarkozy et de sa conception « du travailler plus, pour gagner plus ». Pour autant, la philosophie du Chef de l'Etat et du gouvernement reste la même : réduire la pression fiscale sur les riches.

En effet, en conditionnant la suppression du bouclier fiscal à l'aménagement de l'ISF, il réalise un tour de prestidigitacion fiscale, qui consiste à leur donner d'une main ce que l'on prend de l'autre.



NEGOCIATION JEUNES ET EMPLOI DU 11 MAI 2011

Projet d'accord : une copie à revoir !

Comme trop souvent, le Medef a remis une proposition de texte sur table. Le Patronat nous a habitués à des propositions manquant d'ambition depuis le début de cette négociation sur l'emploi des jeunes. Cette fois son texte atteint, en outre, les sommets du manque de sérieux.

Les seules propositions concrètes visent à diminuer les contraintes des employeurs. Dans leur texte, les représentants patronaux se sont ingéniés à essayer de trouver les moyens d'échapper à l'augmentation du quota de contrats en alternance annoncé par le Gouvernement. Par exemple, en intégrant dans le décompte des personnels en alternance, des salariés qui n'ont rien à voir avec la formation en alternance, comme les embauches faites à la suite d'une action de formation préalable au recrutement. Absurde !



APEC Négocié enfin !

Au troisième round des négociations sur l'APEC, toujours le même encéphalogramme plat du MEDEF : muet sur ses intentions concernant le devenir de l'APEC et sans réaction aux propositions de l'ensemble des organisations syndicales.

Pourtant, l'enjeu est de taille, il s'agit de la gestion de l'emploi qualifié en France et de l'avenir du personnel de l'APEC !

Le MEDEF, dans un texte unilatéral, refusé à l'unanimité des organisations syndicales, réduisait l'APEC aux missions non solvables pour le marché et la mettrait exclusivement au service... des entreprises d'intérim !



LA CGT SOUTIEN L'APPEL A L'INITIATIVE DE FRANCE TERRE D'ASILE

La France doit apporter une réponse digne et responsable à la question tunisienne

Depuis janvier 2011, plus de 20.000 Tunisiens sont arrivés sur les côtes italiennes et quelques milliers, qui se sont vus délivrer par Rome une autorisation provisoire de séjour à titre humanitaire, se sont dirigés vers la France. Certains errent aujourd'hui dans les rues et les squares des grandes villes, Marseille, Nantes et surtout Paris. Ils bénéficient du soutien d'urgence que leur apportent les associations, certaines municipalités et d'une importante entraide communautaire et citoyenne. Cela ne suffit évidemment pas.

suite sur : www.cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte-rendu du Comité technique partiaire ministériel du 6 mai 2011 Présidé par la ministre Nathalie Kosciusko-Morizet

Dans son propos liminaire, la ministre a insisté sur l'importance de la concrétisation des Grenelle Environnement et Mer, l'année 2011 étant celle de l'application. En substance, la ministre assure que le MEDDTL est « identifié » après une métamorphose difficile, il faut dorénavant le « consolider ». S'agissant des DDI, il y a bien tutelle interministérielle, mais pour les DDT/M les politiques menées et les agents relèvent bien de notre ministère. Pour l'ensemble du ministère et de ses établissements publics, la stabilisation et la consolidation sont nécessaires. Dans ce but une stratégie ministérielle rénovée sera élaborée en concertation avec les représentants des personnels. Cependant trois chantiers restent à mener à bien pour dissiper les malentendus : Voies d'eau (la ministre affirme attendre beaucoup de la concertation), RST et CETE (un cadre de dialogue animée par la nouvelle CGDD Dominique Dron), Evolution de la formation et des écoles.

Déclaration liminaire de Jean-Marie RECH, *Secrétaire général de la Fédération CGT Equipement- Environnement*

Madame la Ministre,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les membres de l'administration,
Chers camarades,

Alors que nos concitoyens et les salariés de votre ministère souffrent de l'explosion du prix du carburant, du gaz et des loyers, alors que la crise sociale frappe durement et que le chômage se maintient à un niveau jamais atteint dans notre pays, la préoccupation prioritaire du gouvernement consiste à alléger encore et toujours les impôts des plus riches. Depuis quelques jours, la valse des milliards a repris. Plus de 82 milliards de profits pour les quarante plus grands groupes français, 10 milliards pour TOTAL, 5 milliards pour G.D.F., rien n'est fait pour faire participer les fortunes à l'effort collectif. Par contre, les salariés et les agents de la fonction publique doivent se serrer une nouvelle fois la ceinture. Il est inacceptable qu'aucune revalorisation salariale ne soit à l'ordre du jour pour les agents de la fonction publique et notamment pour ceux de notre ministère. Cette politique fiscale injuste contribue par ailleurs à vider les caisses de l'Etat. Pour la C.G.T., pour notre fédération, dans un monde qui bouge spectaculairement, les défis sont ceux de l'humanité, de l'eau, de la maîtrise humaine du développement et des risques, de l'énergie et des moyens de produire, ceux de l'industrie, des services publics...Je me passe de vous rappeler de quel ministère nous dépendons...!!! Et ce "grand ministère" devrait s'employer à mettre en place un service public de haut niveau.

Au contraire, le projet de transfert des infrastructures des voies navigables et des 4 400 agents est l'exemple concret de la volonté d'abandon de pans entiers dans le domaine public.

Il en est de même concernant la privatisation des routes nationales par le biais des concessions et des PPP.

Nous réaffirmons ici notre attachement au maintien du service public d'Etat des voies navigables et nous opposons à tout projet de privatisation des routes. La forte mobilisation des personnels des voies navigables les 2 et 3 mai témoigne de leur volonté de peser dans les décisions à venir.

Concernant la sécurité maritime, là encore le Ministère s'assoit sur les engagements du Grenelle de la mer. L'inscription de la France dans une démarche d'exemplarité pour le contrôle et la surveillance, la préservation des vies, l'amélioration des compétences maritimes de son administration et le développement de la responsabilité sociale et environnementale des acteurs économiques passent à la trappe. Les conséquences de la catastrophe de l'Erika ne sont plus que des souvenirs lointains... !! La partie juteuse du contrôle des navires de jauge brut de plus de 500 a été confiée aux sociétés privées de classification.

Alors que les autoroutes ont été vendues aux grands groupes du BTP 13 milliards en dessous de leur valeur estimée, ceux-ci continuent d'encaisser les profits sur le dos des usagers qui ont subi une hausse moyenne du prix des péages de près de 12% sur 4 ans !

La R.G.P.P. oblige l'abandon de secteurs entiers d'activités, ce qui est intolérable. Le service public est totalement abandonné. L'épisode neigeux exige une nouvelle donne pour le développement et la reconquête d'un véritable service de proximité. La C.G.T. revendique que les missions de service public, l'intérêt collectif et les besoins de la population soient au cœur des politiques mises en œuvres.

Concernant le dossier des O.P.A., la main mise de Matignon et la difficulté de reconnaître les spécificités et les compétences de ces personnels, les difficultés de l'écriture du projet de décret d'intégration posent aussi un vrai problème de gouvernance. C'est un déni de démocratie... !

La mobilisation exceptionnelle dans les établissements publics de l'Ecologie, avec la manifestation nationale du 22 mars dernier, ONCFS, ONEMA et Parcs Nationaux, rassemblant ATE, TE et contractuels, ne débouche toujours pas sur une réponse satisfaisante aux revendications de l'intersyndicale, pourtant connues depuis longtemps. Et les missions eau et biodiversité sont touchées depuis 2011 par les réductions de postes et de moyens de fonctionnement, sans égard pour les objectifs à atteindre du Grenelle Environnement inscrits dans la loi.

Enfin, une nouvelle fois, nous vous alertons sur un climat social très dégradé dans les services. Il faut changer votre mode de management... !!!

La problématique entre l'individuel et le collectif est plus que dégradée !!

En conséquence, nous continuons d'exiger :

- La fin immédiate des suppressions d'emplois
- L'abrogation de la loi de 2009 dite « de mobilité »
- L'arrêt de la Régression Générale des Politiques Publiques

Ceux-ci sont autant de vecteurs contraires à une Fonction Publique au service du progrès social pour tous !

L'urgence et la gravité de la situation du pouvoir d'achat des agents exigent des mesures de fond...

Concernant les perspectives R.H. 2013, la C.G.T. conteste l'essentiel des données « d'entrée » imposées.

5 100 suppressions d'emplois supplémentaires au titre de la R.G.P.P., pas de chiffrage des programmes prioritaires.

Nous refusons votre plan et demandons :

- Un rapport entre les missions et les moyens humains et de fonctionnement, rapporté aux programmes à tous les niveaux.
- Des plans pluriannuels de recrutements et de formation.
- L'amélioration des conditions de travail des agents
- Une reconnaissance de la pénibilité suite aux engagements ministériels de 2008
- Un véritable dialogue social à tous les niveaux
- La reconnaissance des qualifications et des déroulements de carrières

Dans ce domaine, il est à noter par exemple que 20 ans se sont écoulés sans aucune évolution statutaire pour les agents d'exploitation, ce qui est inadmissible.

Le projet de fusions de corps de la catégorie B dans le cadre contraint du NES va impacter près de 20 000 agents de notre ministère. A ce jour, après de nombreuses réunions, notamment pour les B techniques, nos revendications ne sont toujours pas entendues alors que les personnels souffrent d'un cruel manque de reconnaissance et de perspectives.

C'est pourquoi nous vous demandons, Madame la Ministre, de nous recevoir très rapidement sur ce dossier avant le groupe d'échange du 19 mai.

Je vous remercie de votre attention.

En réponse aux interventions syndicales, la ministre précise en substance :

- Aux revendications **de pouvoir d'achat** et d'explosion de la précarité dans le pays, elle estime que la sobriété énergétique, l'aide solidaire aux factures d'énergie ou d'eau, constituent de bonnes réponses...
- Sur les **voies navigables et les services navigation**, elle assure que le gouvernement veut renforcer et développer la voie d'eau, à l'exemple du partenariat public/privé pour la liaison grand gabarit Seine-Nord-Europe. Sur la forme juridique, le gouvernement est ouvert, par exemple un SCN (service à compétence nationale) présentant l'intérêt de la lisibilité, ou bien un Etablissement public (EPA, ou EPIC statut actuel de VNF) selon les fonctions à assurer... Elle admet que le rapport du gouvernement et le débat préalable au Parlement, prévus par la loi Grenelle, ne sont pas intervenus... Evoquant l'encombrement du calendrier parlementaire, mais également les limites du débat et des rapports parlementaires, elle assure qu'il devra statuer si les réformes nécessaires (« les choses doivent être mieux faites dans le secteur ») appellent l'intervention législative.
- S'agissant **des réformes des services en général**, elle assure que l'essentiel est « derrière nous » (par exemple la suppression de l'ingénierie publique concurrentielle), des ajustements étant possible à la marge (avenir du service de prévision des crues -SPC- de Dordogne).
- Sur la **sous-traitance**, elle assure n'avoir aucun raisonnement de principe (« il faut réfléchir au cas par cas »). Ainsi dans le cas des centrales nucléaires, elle reconnaît l'importance de l'intégrer dans l'audit mené par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) comme demandé par la CGT.
- Sur le **périmètre ministériel**, elle s'incline devant le transfert de la **sécurité routière** au ministre chargé de l'intérieur (« les français pensent que c'est l'affaire des

gendarmes »), et fait remarquer qu'elle est en pointe sur les dossiers de **l'énergie** (« pas moins que le ministre de l'énergie, Eric Besson »).

- **Sur les retards dans les droits des personnels**, elle admet les dysfonctionnements de **CHORUS**, ainsi que les textes et garanties nécessaires dans le transfert des **Parcs et des OPA** aux départements en assurant que « cela a trop tardé et doit être réglé pour fin 2011 »...
- S'agissant de la **reconnaissance de la pénibilité** (service actif et bonification), elle donne acte qu'il y bien eu saisine du Premier ministre par son prédécesseur, mais s'inscrit dans la loi retraites de novembre 2010 et renvoie à un travail avec la DRH...
- La **fusion de la catégorie B** est effectivement un dossier essentiel.

Points 1 et 2 - Certificats d'économies d'énergie –CEE- projet de décret modifiant le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 et projet d'arrêté créant le pôle national des CEE.

On trouvera ci-joint l'intervention CGT (Francis Combrouze, expert désigné Ruven Gonzalez). Nous sommes très critiques sur l'utilisation des CEE, instruments de marché soumis à de la spéculation boursière à terme. La création d'un service à compétence nationale (SCN) pour délivrer et contrôler le système des CEE peut être comprise. Mais nous contestons l'évaluation des effectifs existants (3 ETP dans 21 DREAL et 6 à la DRIEE Ile-de France).

En réponse, la DGEC (Pierre-Franck Chevet et les services) admet que les risques de fraudes sont élevés. Les agents affectés au service relèveront bien du régime indemnitaire de centrale et de la prime de restructuration. Il n'y a pas d'engagement de délai pour affecter les 6 effectifs supplémentaires s'ajoutant au 9 ETP des fiches de postes (cible de 15 ETP, les 6 de la DRIEE ayant été reçus)...

Sur **l'amendement CGT** proposant de nommer « bureau ou service » (au lieu de pôle placé auprès du directeur) le SCN : **pour CGT, FO, CFDT, UNSA et contre : administration**. Le président rejette l'amendement.

Votes sur les projets de textes : **contre (toutes les OS), pour (administration)**. Les 2 textes doivent être soumis au CTPS DGEC.

Point 3 - Réseaux électriques – projet de décret modifiant le décret du 29 juillet 1927 portant règlement d'administration publique portant application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie.

On trouvera ci-joint l'intervention et les amendements CGT (Francis Combrouze). En substance, nous contestons la privatisation et l'abandon du contrôle d'Etat sur les réseaux électriques, retirés aux DDT (100 ETP supprimés...). En outre, le redéploiement de 25 ETP en DREAL pour réaliser du contrôle de second niveau sur les organismes certifiés privés se révèle très flou. **La CGT suggère trois amendements** au projet de texte, déjà présentés au groupe d'échanges en avril à ce sujet.

L'un relatif à l'indépendance des organismes techniques (art 56-1) vote : pour (CGT, CFDT, UNSA) contre (Administration et FO); le second relatif aux droits des CHSCT des entreprises survolées par les réseaux électriques visés en matière d'exposition aux champs électromagnétiques (art 59-1) vote : pour (CGT, FO, CFDT, UNSA) contre : administration.

Le troisième incluant une précision sur le champ de compétences de l'inspection du travail des ouvrages hydroélectriques concédés, cas des téléphériques de visite (art 8111-10 du code du travail) est retiré, car satisfait par une autre disposition réglementaire récente. Un

amendement de FO ajoutant le ministre de l'écologie au ministre de l'énergie sur l'un des articles est également rejeté (vote pour CGT, FO, CFDT ; contre : administration)

Nous contestons la privatisation et l'abandon du contrôle d'Etat sur les réseaux électriques, retirés aux DDT. A la question de la CGT d'une consultation du CTP des DDI sur ce projet retirant des compétences aux DDT/M, le SG assure qu'il va regarder.

Vote sur le projet de décret : pour administration ; contre : CGT, FO, CFDT, UNSA.

Point 4 : Agenda social

La Directrice des ressources humaines présente l'agenda social pour la période janvier 2011 – juin 2012. Elle précise que la liste des thèmes n'est pas exhaustive, par exemple des Groupes d'échanges ou des réunions ad hoc auront lieu sur d'autres thèmes comme : Voie d'eau, RST, formation...

Les sujets qui seront abordés sont (ordre non prioritaire) :

- 1- **Dialogue social** : Instances représentatives ; Méthode de travail en terme de concertation et de négociation sociales.
- 2- **Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC)** : Démarche prévisionnelle d'aide à la décision en matière de GRH.
- 3- **Modernisation statutaire** : Catégorie A techniques (fusion des corps) ; Catégorie B techniques et administratifs (fusion des corps) ; OPA ; ATE-TE ; Clarification des niveaux de gestion de corps.
- 4- **Principe de rémunération** : Règle de gestion des régimes indemnitaires.
- 5- **Organisation et réglementation du travail** : Dérogation garanties minimales ; Cadrage secteurs maritimes ; Télétravail.
- 6- **Prévention** : Pénibilité ; Risques psychosociaux.

La CGT demande le rajout de deux thématiques (Intervention CGT – Nicolas Baille) :

- 1 sur l'égalité Homme/Femme
- 1 sur les Agents Non-Titulaires : Suite à la signature de l'Accord entre les organisations syndicales et le ministère de la Fonction publique chaque ministère devra appliquer la loi.

Sur ces deux ajouts, la DRH donne un avis favorable mais précise que les deux textes de loi seront effectifs en 2012. Cependant, le ministère donne son accord pour que d'ici là un travail préparatoire soit fait. S'agissant de suivi des réorganisations, la DRH estime qu'elle est partie intégrante de la GPEEC.

Sur les thématiques présentées par la DRH, la CGT demande également des ajouts :

- Dialogue social : Moyens de fonctionnement des instances représentatives
- GPEEC : Instance régionale par la mise en place d'un CT auprès du RBOP
- Modernisation statutaire : Ouverture d'un chantier sur la catégorie C exploitation (cela fait 20 ans qu'il n'y a aucune évolution !)
- Cadrage secteurs maritimes : Passage au CCHS suite aux différents groupes de travail

L'administration donne un avis favorable. Mais sur la catégorie C exploitation l'administration ne s'engage pas sur un calendrier.

Point 5 : Bilan de la viabilité hivernale 2010-2011

Intervention de Gérard Le briquer UIT-CGT :

Le dossier du ministère « bilan de la VH » s'enrichit du retour d'expériences CGT élaboré par l'UIT-CGT, à travers une implication des trois secteurs –route, ferroviaire et aérien- des Fédérations Equipement-Environnement, Transports et Cheminots ; ce MEMORANDUM CGT porte constats, analyses et propositions qui ont été présentées au CTPM et seront utiles aux réunions à venir des instances de consultation CHS et CCHS pour la préparation de la campagne hivernale 2011/2012.

La CGT demande que s'engage un véritable dialogue social à travers ce bilan. Les mesures adoptées par le ministère suite aux tables rondes de février « épisodes neigeux et transports » auxquelles les OS n'avaient pas été invitées, pourtant acteurs incontournables, malgré la demande de la CGT, doivent faire l'objet d'une confrontation avec les propositions de la CGT de ce MEMORANDUM sur ces événements graves ayant fortement touchés les secteurs du transport et le service hivernal de la route qui ont fait l'actualité en décembre 2010.

La CGT n'a pas tourné la page sur ces dysfonctionnements : Il faut rediscuter , sans tabou, de tous ces dysfonctionnements que la neige et le froid ont révélés au cours de cette période et qui ont marqué les organisations et conditions de travail de travail, et permis d'identifier des sous investissements en moyens humains, matériels et de maintenance des engins de déneigement (depuis l'intervention d'AON suite au transfert des PAD) engendrant des dégradations de la capacité opérationnelle d'intervention et de gestion des situations de crise.

A ce stade du bilan, le social trouve peu de place voire en est absent alors que le service public est confronté « au mauvais temps » des politiques et de l'affaiblissement des moyens publics et de l'austérité budgétaire.

Nous sommes devant un problème global qui pose la question des sous investissements dans les secteurs concernés, frappés par des réductions des moyens des politiques publiques entraînant la fragilisation du système de transport et la dégradation des capacités d'intervention du service public. Malgré tout, les agents au front de neige, ont eu de fort engagement et un professionnalisme qui agit comme amortisseurs des situations de crise.

Pour ce qui concerne la route : Ce n'est pas la faute de METEO France, les situations de blocages résultent des interdictions de circulation des PL trop tardives (du fait de pression du patronat routier qui veut faire rouler les PL au maximum !) et du déficit chronique des places de stationnement à l'approche des grandes agglomérations ; les plans d'organisation de la VH, DOVH et PEVH, sont empêtrés dans les spirales d'économies de moyens et n'apportent pas de réponses aux exigences des agents pour l'amélioration de leur conditions de travail et de sécurité ; Les garanties minimales de temps de travail et de repos sont poussées aux maximum voir non respectées..les budgets routiers sont en forte diminution alors que les chaussées se détériorent (taux de renouvellement du revêtement est tombé à 6% en 2010, il était de 8% en 2008/2009 !)

La CGT a des propositions : **Renforcer et réinvestir** fortement dans les moyens humains et matériels, **lever les obstacles aux mutualisations** (à partir de la reconstitution des stocks de sel et le traitement des zones à risques connues..) par un dispositif règlementaire et technique renforcé. **Activer les coopérations et coordinations des gestionnaires des infrastructures** (Etat, collectivités et sociétés autoroutes) lors de la gestion des situations de crise (où ce sont

les collectivités qui apportent l'essentiel des moyens), **restaurer le dialogue social** sur les conditions de travail notamment la présence d'un agent en cabine... La CGT est opposée à cette évolution qui concerne 30% des 700 circuits sur les routes bidirectionnelles dans les DIR concernées. Pour la CGT, les évaluations en cours devant être présentées aux CCHS en juin, en fonction de critères « objectifs » devront intégrer la qualité de service, les exigences environnementales, sociales et de sécurité des agents et des opérations. L'introduction de GPS ça ne fait pas avancer les choses...les mesures liées à la circulation routière prennent en compte certains aspects mais restent largement insuffisantes, le social ne peut être absent !

Le mesures relatives aux transports collectifs présentées pour la SNCF et la RATP marquent le besoin d'agir concrètement sur des leviers opérationnels (coopérations entre les opérateurs, fiabilisation des matériels et renforcement des infrastructures et gestion de l'information aux usagers..) rien ne se fera sans le dialogue social avec les salariés de la RATP et SNCF et des autres entreprises transport en Ile de France.

Pour ce qui concerne le ferroviaire : les dysfonctionnements lourds tiennent à l'organisation et à la production des services ferroviaires (fret et voyageurs); le réseau des infrastructures est en mauvais état et souffre de moyens financiers insuffisants de longue date pour son entretien; une fragilisation de l'organisation apparaît au fur et à mesure du pilotage par activité au sein de la SNCF qui ouvrent la voie à une organisation désintégrée des services. Les logiques de métiers sont rompues notamment dans l'utilisation des loco et leur maintenance, ce qui affaiblit le service public et la capacité en réserve.

La CGT propose de restaurer une politique de proximité en « voie de disparition » (l'embauche de réchauffeurs de 280 aiguilles ferroviaires en est la démonstration et est une des mesures proposée à l'issue des tables rondes ; Mais qu'en est -il du besoin de services nouveaux aux gares et dans les trains ? le recrutement au niveau de services de proximité d'accueil, de capacité d'hébergement, d'information...doit être la base du renforcement de la gestion des situations de crise.

Il faut aller vers une plus grande coopération entre RFF (gestionnaire du réseau), SNCF, Autorités organisatrices, associations d'usagers et organisations syndicales...**La CGT réclame la mise en place d'un comité de suivi sectoriel aux transports** pour en tirer expériences et mettre en place des mesures transverses aux différents opérateurs (la DGITM, est par définition multimodale, elle doit mettre en place le suivi des réunions en cours à la SNCF et RATP par exemple qu'en est -il des réflexions de la réunion du 12 avril à la SNCF?).

Pour ce qui concerne l'aérien : Il faut sortir de la pitoyable communication entre ADP et les compagnies aériennes notamment Air France, qui s'était réduite à une attitude où chacun s'est renvoyé la balle des responsabilités !!! Face aux blocages et pénurie de glycol et de dégivrage d'avions et à l'insuffisance de capacité d'hébergement et d'accueil des passagers.

Les mesures prises relatives aux capacités d'hébergement des aéroports Roissy et Orly (ADP) et à la gestion des situations des aéroports de province, montrent le chemin qui reste à faire pour renforcer la capacité et les moyens disponibles quand la coordination des moyens d'assistance en cette période de décembre, ont été sources d'affrontements entre les acteurs.

La CGT propose que les organisations de travail soient réexaminées avec une mise à plat de la sous-traitance des activités au sol notamment celles hivernales décidées sous la responsabilité d'ADP. Le renforcement des moyens en interne par ré-internalisation de certaines missions et l'élaboration d'une politique hivernale favorisant l'emploi , la formation et les organisations de travail respectueuses des garanties minimales, est incontournable.

Il faut une **clarification et une redéfinition de la place et du rôle de la DGAC** pour coordonner les gestionnaires des aéroports notamment ADP et les compagnies aériennes pour assurer l'assistance aux passagers.

La CGT demande à lever le voile sur les sous investissements avérés des installations afin de garantir la capacité de déneigement et de dégivrage des avions par la possibilité d'utilisation de toutes les stations en place ; l'augmentation des capacités de déneigement devient incontournable pour maintenir les aéroports ouverts.

Les plateformes aéroportuaires notamment celles d'ADP sont aussi victimes des difficultés d'accès pour les salariés aux horaires décalés et empruntant leur voiture. **La CGT demande le renforcement du partenariat pour la viabilité hivernale des accès**, avec la Direction régionale de l'Ile de France (DIRIF) en charge de la viabilité du réseau routier.

Plus globalement, le développement de nouvelles connexions entre les modes de transports collectifs est une exigence forte des salariés pour permettre leur accès aux plateformes.

Les réponses de monsieur BURSEAUX Directeur de la DGITM (direction générale des infrastructures, des transports et de la mer) : Après une lecture du MEMORANDUM de la CGT, il constate de nombreux points de convergences et affirme qu'il conviendra de travailler avec les organisations syndicales sur des propositions. Dont acte ! Les instances de consultations CHS et CCHS seront également consultées sur ces questions pour préparer la prochaine campagne hivernale.

Le Mémorandum est consultable sur le site Fédéral : <http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article3541>

ANNEXE

Points 1 et 2 : Certificats d'économies d'énergie – CEE- projet de décret modifiant le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 et projet d'arrêté créant le pôle national des CEE.

1°) La lutte contre le changement climatique nécessite des actions combinées et menées dans la durée.

Maîtrise de l'énergie par l'augmentation continue des performances des bâtiments : neufs, ce n'est ni le plus difficile ni le plus coûteux. En revanche la rénovation thermique des bâtiments existants représente des enjeux très élevés par les coûts à mobiliser et par les réductions d'émissions associées. La réduction d'un facteur 4 des émissions de gaz à effet de serre du logement vient de faire l'objet d'une étude complète du **CLIP (Club d'ingénierie prospective énergie et environnement, Habitat Facteur 4, novembre 2010)**. En faisant varier des scénarios d'évolution du mix énergétique dans le résidentiel - électrique-bois-gaz-d'ici 2050, travaux d'isolation thermique et en considérant différentes hypothèses pour les apports d'énergies électriques renouvelables complétant les sources nucléaires, l'étude montre que l'objectif d'une réduction d'un facteur 4 peut être atteint d'ici 2050.

Mais réussir, cela suppose beaucoup plus d'interventions et de cohérence des pouvoirs publics : planification énergétique, contrôle des performances des travaux sur le bâti, réglementation des prix des énergies en intégrant tous les coûts externes et le pouvoir d'achat des consommateurs... Or des signaux contraires s'accroissent ces derniers temps, marqués par des arbitrages budgétaires de très court terme, l'influence des lobbies de « niches » pour la défiscalisation ou les subventions accordées à telle ou telle énergie nouvelle ou ancienne, ou encore la concurrence acharnée des parts de marché.

Planification de la production et de la distribution ? En plein recul, avec la floraison de « petits projets » de centrale au gaz, avec des retours d'investissements rapides et garantis. Internalisation des coûts externes ? La direction d'EDF se plaint du niveau des provisions nécessaires au financement du projet de stockage souterrain des déchets radioactifs de haute activité à vie longue, vis-à-vis de son cours boursier. Probable réaction d'une direction qui a accepté du gouvernement, qui l'a nommée, l'ouverture subie et faussée du marché électrique avec la vente forcée par EDF à ses concurrents d'électricité électronucléaire à bas prix. Mais déstabilisation en retour de l'ANDRA, établissement public chargé du développement des projets publics de stockage.

Réglementation et péréquation des prix ? En plein démantèlement, avec le coup d'accélérateur de la loi « NOME » et les coups de boutoirs de la Commission européenne et du gouvernement. Après les consommations industrielles, c'est au tour des consommations domestiques d'être soumises à la loi de l'offre et de la demande, dont le gouvernement ne fait même plus semblant de se demander si cela est conforme au développement durable... Contrôle des performances énergétiques du bâti et des équipements individuels de production d'énergie ? Les contrôles de conformité au permis de construire, le contrôle de qualité des performances d'isolation, comme celui des installations domestique d'énergie renouvelable, ne sont plus du tout une mission de service public. Puisque les annonces de 2011 cumulent la simplification du permis de construire, les suppressions de postes en DDT pour l'aide aux petites communes sur l'urbanisme et le droit des sols, le libre jeu des garanties contractuelles des consommateurs...

Il faut arrêter les gâchis des effets d'aubaine de courte vue, ceux de la concurrence à toutes les étapes de la chaîne de l'énergie. Pôle public de l'énergie, planification européenne et nationale, coopérations industrielles, recherche et développement, réglementation des prix de l'énergie, investissements dans des réseaux de chaleur, respect des normes d'isolation thermique, règles obligatoires d'efficacité énergétique des produits et équipements mis sur le marché, sécurité énergétique de long terme, contrôle public de qualité des travaux : les revendications de la CGT sont de pleine actualité, indispensables pour tenir les objectifs d'un développement humain durable en matière d'énergie et réduire les émissions de CO 2.

2°) C'est à la lumière de ces considérations très critiques, que nous abordons les deux textes relatifs aux compétences de contrôle en matière de certificats d'énergie (CEE) et à la création du pôle national des CEE (points 1 et 2 de l'ordre du jour).

Lors de leur entrée en vigueur en 2006, ces certificats ont bien été présentés comme des instruments de libre marché, pendant de la fin des tarifs réglementés, de la dérégulation des tarifs des énergies...

S'agissant du principe de la reconcentration des compétences à la base de la modification du décret du 29 décembre 2010, il peut être discuté et compris. Mais pas avec n'importe quel argument ! L'étude d'impact indique que 85 % des CEE ont été délivrés par la DRIEE Ile-de-France, probablement pour la 1^o période (2006-2009) et la période transitoire (2010). L'administration estime le bilan des moyens humains existants à 3 ETP dans 21 DREAL et 6 ETP en DRIEE. Nous contestons formellement l'estimation de 3 ETP existants sur ces fonctions pour l'ensemble des DREAL moins l'Ile de France ! Et l'on parle de compétences « éparpillées » en assurant qu'il n'y a plus de besoin de proximité en région. La seconde période triennale vise 2011-2013 et multiplie par 6 les objectifs et donc les contrôles. De 54 TWh d'énergie finale cumulée actualisée (cumac) à 345 TWh cumac. Or 9 fiches de postes sont rédigées (chef A +, 7 A, 1 B+) et la cible serait de 15 ETP, sans aucune date ni engagement ! 6 ETP en plus, cela est très insuffisant, même avec l'argument de

l'optimisation ! Les enjeux de contrôle, de validation de la délivrance des CEE, le volume des pénalités financières... sont bien multipliés par 6. Mais le souhait demeure de « maîtriser les charges administratives... » et les effectifs ne sont pas doublés. La complexité des agréments et validations liés aux CEE dans le nouveau système décidé est reconnue. Il faut tripler les effectifs !

Nous demandons également que l'arrêté porte création d'un service ou bureau à compétence nationale, et non d'un pôle. Les agents devant relever du régime indemnitaire de central et bénéficier de la prime de réorganisation.

Plusieurs « incidents », en réalité des fraudes, ont marqué récemment le système de permis négociables CO 2. (Voir sur ce point, le texte Grenelle Environnement ou RGPP sur le site www.equipement.cgt.fr). Ils devraient pourtant alerter sur le moindre contrôle. Dans la mesure où les certificats font également l'objet d'un « marché libre » d'achats ou de ventes, avec intermédiaires, courtiers, donc de spéculations, le contrôle public est plus que nécessaire !

Point 3 - Décret modifiant le décret du 29 juillet 1927 portant règlement d'administration publique portant application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie.

La CGT suggère **trois amendements –ci-dessous-** au projet de texte remis à ce CTPM et déjà présentés au groupe d'échanges en avril à ce sujet :

- L'un relatif à l'indépendance des organismes techniques (art 56-1) ; le second relatif aux droits des CHSCT en matière d'exposition aux champs électromagnétiques (art 59-1) et le troisième incluant une précision sur le champ de compétences de l'inspection du travail des ouvrages concédés (art 8111-10 du code du travail).

Elle conteste la privatisation et l'abandon du contrôle d'Etat sur les réseaux électriques retirés aux DDT. Elle s'interroge par ailleurs :

- sur le redéploiement des effectifs prévu par l'étude d'impact (100 suppressions d'emplois en DDT et 25 redéploiements très aléatoires en DREAL sans aucun délai ni engagement),
- sur la privatisation par le contrôle délégué prévu à l'article 56-1, la notion « d'indépendance fonctionnelle » est pour le moins très hypocrite en n'évoquant pas les liens de subordination et l'absence de conflits d'intérêts.
- sur les incidences de la suppression de cette mission dans les DDT quant à l'application du code de l'urbanisme notamment en ce qui concerne les informations (qui peuvent être de nature prescriptive) devant apparaître dans le porter à connaissance des différents documents d'urbanisme.

Dans ce contexte, nous pointons :

- les modalités du dialogue social qui « doit être engagé » et notamment sur les modalités de redéploiement des agents,
- l'inquiétude relative aux conséquences de la privatisation à la lecture des accidents survenus dans les réseaux de gaz, sur fond de privatisation de l'opérateur lui-même (GDF-SUEZ). Dans les entreprises chargées du transport gazier, les personnels ont été

victimes eux aussi d'accidents du travail. Il existe un impact important en terme de sécurité, pour les usagers et les salariés des entreprises de BTP ou des services publics des réseaux enterrés.

- l'atomisation des missions dans les DREAL, répartition de 25 ETP sur toute la France,
- les 100 ETP « supprimés » ont-ils été identifiés ?
- l'absence de lisibilité pour les agents, qui ne sont pas informés de cette réforme.
- le CTP placé auprès du SGG sera-t-il consulté, s'agissant des compétences des DDT ?
- La continuité de service va-t-elle être assurée, notamment en ce qui concerne la distribution des sites prioritaires tels que les hôpitaux ?...
- toutes les conséquences en matière d'urbanisme ont-elles étaient prises en considération ? (elles n'apparaissent pas dans l'étude d'impact).

Amendements soumis par les représentant(e)s CGT

Amendement N° 1

Art 4 modifiant l'article 56-I

Au premier alinéa, supprimer la troisième phrase (« Cette indépendance peut n'être que fonctionnelle »).

Motifs : cet ajout atténue la portée de l'exigence d'indépendance de l'organisme technique certifié, mentionnée à cet alinéa, et s'avère sujet à contentieux d'interprétation.

Amendement N°2

Art 4 modifiant l'article 59-I

Ajouter à la première phrase avant les associations familiales, « , les CHSCT des entreprises dont les personnels sont susceptibles d'être exposés, »

Ajouter à la 3^o phrase après le préfet « , et le cas échéant l'inspection du travail territorialement compétente, »

Motifs : il s'agit que les CHSCT des entreprises de toute nature puissent également demander au gestionnaire du réseau, la mesure complémentaire d'exposition au champ électromagnétique. En raison du survol des sites par les lignes électriques en cause, cette exposition ne peut en effet relever du risque professionnel relevant du seul employeur. Pour des raisons de coordination, l'inspection du travail compétente territorialement doit être avisée de cette demande et destinataire des suites. (troisième phrase).

Amendement N°3

Art 8 modifiant l'article R.8111-10 du code du travail

Ajouter à la fin de la première ligne, après concédés, « y compris les téléphériques de service associés »

Motifs : l'utilisation de ces équipements, indépendamment de leur contrôle technique, doit relever du point de vue de l'inspection du travail, des ouvrages hydroélectriques visés par cet article relevant toujours des DREAL.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Projet de transfert à VNF : L'ouverture des négociations obtenue par l'action de grève du 2 et 3 mai dans les services navigation

Forte du soutien des personnels la CGT, dans le cadre de la mobilisation unitaire, a exigé le retrait des projets actuels de transferts des infrastructures et des personnels à l'EPIC VNF.

Suite à la réunion du 3 mai au Cabinet du ministre, l'intersyndicale a obtenu la suspension de ces projets grâce à la forte mobilisation des personnels et a ouvert la voie à de véritables négociations en vue de la création d'un service public de la voie d'eau garantissant les besoins d'unicité du réseau pour assurer toutes ses fonctions et arrêter le morcèlement de ce réseau.

La CGT porte le besoin d'une logique de développement multimodale et intégrée pour la promotion du transport par voie d'eau en respect des engagements du Grenelle de l'environnement.

Dans ce cadre, les modalités d'organisation et de gouvernance des voies navigables seront rediscutées en vue d'obtenir des garanties à donner aux personnels en terme statutaire, de rémunérations et d'amélioration des conditions de travail. De même il est acquis l'absence de mobilité géographique imposée.

Le rapport de force a été de nature à faire reculer le ministère. C'est à ces conditions que la suspension du mouvement a été prise avec l'objectif que l'ouverture des négociations sur d'autres alternatives s'engagent. Cela nous responsabilise tous pour ne pas baisser la garde sur les discussions à venir (cf. lettre du Cabinet du 3 mai 2011).

La CGT portera en toute transparence, les positions tenues par les différentes parties à ces discussions afin d'évaluer ensemble les résultats et de définir ensemble les suites des mobilisations à poursuivre pour faire aboutir nos revendications. Dans cette perspective un nouveau préavis de grève sera déposé pour inscrire la mobilisation dans la durée des négociations et sans doute au-delà car il faut transformer l'essai des négociations et tout reste à faire.

Bien entendues les discussions au niveau local que les services ont engagé sont suspendues conformément à la note de la DRH du 28 avril 2011 : *« pendant ce temps de la concertation nationale... les discussions ne doivent en revanche pas porter, à ce stade, sur les dispositions d'organisation ou d'ordre statutaire qui font partie de la concertation nationale. »*.

Poursuivons également l'interpellation des élus locaux Députés et Sénateurs (cf. lettre sur le site fédéral : http://www.equipement.cgt.fr/IMG/pdf/adresse_parlementaires_vf.pdf) sur leurs responsabilités et prérogatives pour qu'un débat parlementaire ait lieu sur l'opportunité du transfert des infrastructures à VNF.

Ces premiers reculs, grâce à la mobilisation, ouvrent de nouvelles perspectives ; à nous de jauger la volonté du ministère de répondre aux enjeux du service public de la voie d'eau.

LE RESEAU DE VOIES NAVIGABLES

NE DOIT PAS ETRE TRANSFERE A L'EPIC VNF (VOIES NAVIGABLES DE FRANCE) :

Le rapport de force des agents des services navigation en grève, a permis l'ouverture des négociations avec la ministre.

Après plusieurs mois de discussion avec les organisations syndicales du ministère de l'Écologie, opposées aux projets de transfert des infrastructures des voies navigable et des personnels à VNF, la ministre , Nathalie Kosciusko -Morizet, s'arque-boutait à lancer les projets , reniant à ce point les engagements fixés par le Grenelle de l'environnement portant sur les enjeux du développement durable et le principe d'un débat parlementaire sur l'opportunité d'un transfert des voies navigables du réseau principal à VNF.

Ce qui était présenté par la ministre, au prétexte d'adaptation de l'organisation des services d'exploitation des voies navigables dans le cadre du contrat de performances État/VNF, c'est la relance de la voie d'eau à travers une gestion entrepreneuriale par l'opérateur public VNF, gestionnaire des infrastructures depuis sa création en 1991, soumis à la pression des marchés financiers pour la mise en œuvre des investissements et devant s'inscrire dans la logique libérale de compétitivité et de concurrence entre les modes de transport.

Le contexte de relance de la voie d'eau et de mobilisation de ressources nouvelles pour le financement de la mise en sécurité du réseau , sa modernisation et son exploitation, pouvait séduire (besoin de 840 M d'€ sur la période 2010-2013) si ce n'est que c'est devenu le prétexte pour faire accepter aux agents du ministère, le transfert du domaine public fluvial et les externalisations des tâches d'entretien et d'ingénierie publique, prélude à la privatisation des infrastructures sous la forme des contrats de partenariat public-privé (PPP) qui se généralisent pour la reconstruction des barrages manuels sur la Meuse et l'Aisne (29 projets de travaux en cours de finalisation en PPP) comme pour la réalisation du canal Seine Nord Europe. Le transfert de la maîtrise d'ouvrage aux partenaires privés du BTP et la suppression des emplois publics liés aux taches d'entretien et de maintenance ne sont pas acceptables, l'État se désengage de ses responsabilités de maîtrise publique sur le réseau fluvial, en faisant payer la note aux agents en réduisant les effectifs (suppression de 271 postes dans le cadre de la RGPP d'ici 2013) et aux usagers par les péages d'usage de la voie d'eau.

Cela se heurte frontalement aux agents du ministère, à leurs statuts et conditions de travail et c'est, sans nul doute, le rapport de forces de la mobilisation des personnels en grève le 2 et 3 mai qui a fait reculer le ministère ! et obtenir l'engagement de l'ouverture de véritables négociations sur d'autres alternatives à ces projets en vue de la création d'un service public de la voie d'eau garantissant les besoins d'unicité du réseau pour assurer toutes ses fonctions et arrêter le morcèlement de ce réseau

De plus, la méthode et la procédure engagée de passer en force laissent planer des incertitudes et des doutes profonds de la réelle volonté à doter la France d'un véritable service public de la voie d'eau, de qualité pour garantir la maîtrise des infrastructures, de leur utilisation et du bon fonctionnement de la voie d'eau allant de pair avec la mise en œuvre d'une politique publique de l'entretien, de l'exploitation en capacité d'assurer « le développement d'un réseau multimodal et intégré » avec un réseau unifié des voies navigables pour contribuer au report modal de la route vers les modes alternatifs.

De fait, ces projets font tomber le masque ! Les logiques libérales de privatisation des infrastructures, voies navigables comme les routes et le ferroviaire à travers les concessions et les PPP comme celles de réduction des dépenses publiques et de révision des politiques publiques, attaquent, sans vergogne, les moyens et la capacité à répondre aux besoins d'un système de transport, de son organisation pour un transport fluvial socialement, écologiquement, et économiquement responsable.

La CGT rappelle que la relance de la voie d'eau a besoin d'un service public de qualité, fort d'une ingénierie publique, de moyens renforcés et modernisés au sein du ministère, capable de résister au

morcellement du réseau et à son abandon pour défaut de rentabilité économique des infrastructures et installations que l'Etat n'a pas modernisées à la hauteur des besoins. Garantir des règles unifiées en faveur de la sécurité et de la qualité est une exigence, cela passe par les recrutements nécessaires de personnels pour renforcer les organisations de travail et l'amélioration des conditions sociales des 4400 agents intervenants sur les voies d'eau dans le cadre de la mise à disposition actuelle de VNF.

L'objectif fixé par le Président de la République d'amener le fret non routier de 14%, aujourd'hui, à 25% en 15 ans donne au transport fluvial une place et un rôle accrus dans l'acheminement des marchandises du local (au cœur des agglomérations) au national (complémentarité intermodale et maillage des plateformes fluviales et portuaires) et à l'échelle européenne (canal Seine Nord Europe). Cela suppose un développement sans précédent, du fret fluvial. **La voie d'eau est d'intérêt général et doit rester un bien public.**

- Elle ne peut être soumise aux aléas du marché ; la déclarer d'intérêt général comme le fret ferroviaire et le cabotage maritime, était une proposition de la CGT, elle figure en bonne place dans le texte négocié au Grenelle. Ça reste un appui.

La CGT s'oppose au principe du transfert, en pleine propriété, à l'établissement public VNF, du domaine public fluvial attaché au réseau principal en raison de la nécessaire maîtrise publique du système de transport, de son développement multimodal et intégré, ce qui suppose une vision globale et cohérente du réseau maillé, structurant pour l'aménagement du territoire.

Au moment où émerge une exigence du développement humain durable par la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau, de l'énergie, des transports et industrielle, il est inacceptable de livrer le réseau de voies navigables à un opérateur, fût-il un EPIC dont la vocation entrepreneuriale (et bientôt producteur d'électricité) le conduit à mettre en œuvre une logique de compétitivité du transport fluvial, en concurrence avec les autres modes de transport alternatifs à la route (fer et maritime), sur fond de dumping social, fiscal et tarifaire.

Des questions sont posées par la batellerie française, frappée de plein fouet par la concurrence exacerbée avec les grands armateurs fluviaux d'Europe du nord avec la prédominance du libre marché sur le social.

La CGT porte une conception du transport durable pour tirer le social vers le haut.

- Pour cela, il faut mettre en place une tarification du transport qui rémunère au juste coût du transport fluvial ; il s'agit là, comme pour les autres modes de transport, de faire payer les véritables bénéficiaires du transport donc les donneurs d'ordres et chargeurs.
- Payer le coût réel du transport est l'alternative pour sortir de la logique de concurrence entre modes et au sein du mode fluvial sur fond de dumping social ! Voilà l'impérieuse nécessité pour sortir la batellerie française d'une situation économique catastrophique et permettre de protéger et de garantir un progrès social pour les salariés du secteur et des équipages des navires fluviaux.

C'est précisément dans une approche d'ensemble du réseau de voies navigables prenant appui sur les différentes fonctions que sont le transport fluvial, la prévention des crues, l'alimentation en eau des usagers urbains, agricoles, ou industriels où la production hydroélectrique ainsi que le tourisme, que l'État et les collectivités territoriales, doivent assurer la pleine maîtrise publique de l'entretien et de la restauration des voies navigables et du patrimoine.

C'est d'ailleurs, ce que l'UIT soulignait dans sa lettre du 24 mars, aux Présidents des groupes Parlementaires pour faire valoir l'exigence d'un débat parlementaire sur l'opportunité d'un transfert des voies navigables à VNF. Cette interpellation doit se poursuivre auprès des élus locaux, Députés et Sénateurs, et prend plus de force, aujourd'hui, pour que ce débat parlementaire ait lieu, d'autant que celui-ci est prévu dans la Loi Grenelle mais, jusqu'à aujourd'hui, ignoré par la ministre. Une responsabilité forte incombe à la puissance publique ; ces premiers reculs, grâce à la mobilisation des salariés, ouvrent de nouvelles perspectives pour résister à affaiblir le service public de la voie d'eau qui serait un contre sens pour mettre en œuvre l'ambition des engagements du Grenelle de l'environnement.



Paris, le 12 mai 2011

ÉPIC et clac !

Vers de nouvelles alternatives :

Nous avons introduit cette seconde réunion des discussions sous le préalable de la levée, du principe des transferts à l'établissement public industriel et commercial, ce que le représentant de la Ministre a accepté d'emblée.

Demeure donc dès lors la question du regroupement de l'EPIC et des services de navigation au sein d'un même service (à compétence nationale) ou d'un nouvel établissement (éventuellement administratif).

Le cabinet de la Ministre va nous envoyer lundi prochain son état des lieux comparatif des conséquences, pour les personnels et les missions, de ces différents types de statuts.

De même, il nous adressera les dispositifs législatifs qui pourraient s'avérer nécessaires, selon l'option retenue, pour maintenir les droits des agents.

Enfin une note clarifiera la question de la gouvernance du futur service unifié.

Nos trois organisations se réuniront en début de semaine prochaine pour examiner ces nouveaux projets.

Nous avons obtenu que la DRH autorise la tenue d'assemblées générales exceptionnelles des personnels la semaine prochaine pour leur permettre de débattre sur ces nouvelles propositions.

Nous vous appelons à y participer.

La troisième réunion de ces discussions se tiendra vendredi 20 mai prochain.

Signé

Jean HÉDOU

Signé

Christian FOURCOUAL

Signé

Nicolas BAILLE



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 12 mai 2011

MEDDTL
Secrétariat général
Mme Eyssartier – Directrice des ressources humaines
Tour Pascal B
92055 La Défense cedex

Objet : Elaboration des règlements intérieurs des DIRM.

Madame la Directrice,

La Fédération nationale de l'Équipement-Environnement CGT attire votre attention sur les difficultés rencontrées par les personnels et leurs représentants au sein des DIRM dans le cadre de la procédure de consultation des CHS sur l'élaboration des règlements intérieurs des DIRM.

En effet, nous rappelons de façon récurrente à vos services (DAM, DIRM et DDTM/DML) le besoin d'un cadrage national des DIRM, comme cela a été fait au sein du ministère pour les DIR lors de leur création.

Nous réaffirmons notre demande de réunions de travail sous votre autorité ainsi que de la DAM, pour permettre d'examiner les revendications des personnels en terme d'organisations et de conditions de travail en regard des leurs missions et des moyens en effectifs et fonctionnement des services concernés.

Cette étape de discussion et de concertation au plan national est nécessaire en préalable à toutes décisions relevant des prérogatives des CHS des DIRM et DDTM/DML. Un encadrement réglementaire des régimes de travail et des modalités de dérogation par exemple les astreintes ne peuvent être décidées que par déclinaison nationale et ministérielle, de façon à rendre cohérent, à l'ensemble des services concernés sur le champ « mer » des DIRM et DDTM/DML, les dispositifs de garanties minimales en application de l'instruction du 6 janvier 2011.

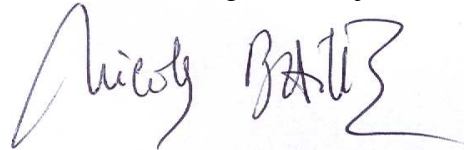
Par ailleurs, nous demandons que soient fixés dans ce cadrage national des objectifs d'harmonisation des règlements intérieurs des DIRM et de mise en cohérence de leurs contenus et des modalités communes et dérogatoires pour toutes les organisations de travail des DIRM. Cette exigence de cohérence doit relever du CTS de la DGITM avec la spécificité des questions communes relevant des DIRM et DML.

Enfin nous vous demandons de suspendre les décisions issues des consultations des CHS compte tenu que ceux-ci ne peuvent rendre un avis en toute connaissance de cause sur des questions communes et de niveau national relevant de votre autorité.

Nous souhaitons une réponse rapidement afin de nous organiser pour participer à un cycle de rencontres de travail et de discussion d'un cadrage national pour garantir cette cohérence de décisions dans le domaine des organisations de travail et mettre en évidence des points sur lesquels des arbitrages de votre niveau seront demandés.

Nous vous prions, Madame la Directrice, de recevoir nos salutations distinguées.

Le Secrétaire général adjoint,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nicolas BAILLE', with a stylized flourish at the end.

Nicolas BAILLE

Copie :

- M. Philippe PAOLANTONI, Directeur des affaires maritimes.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Paris, le 12 MAI 2011

Direction des ressources humaines
Département des relations sociales

Monsieur,

Par lettre du 12 mai 2011, vous avez appelé l'attention de Madame Eyssartier, Directrice des ressources humaines, sur l'élaboration des règlements intérieurs des DIRM et souhaité la tenue de réunions de travail sur ce thème en vue d'un cadrage national.

Je vous informe que nous avons bien pris note de vos demandes et qu'une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La chef du département
des relations sociales



Laurence NAVARRE

Monsieur Nicolas BAILLE
263 rue de Paris
case 453
93515 MONTREUIL cedex

1/ PV réunion du 15 mars 2011

Adopté moins une abstention (ARF, nouvelle participante « pas au courant des dossiers, découvre »)

2/ Adhésion et représentation du CNDDGE au réseau européen des Conseils Nationaux de Développement Durable : EEAC

Le principe de l'adhésion avait déjà été validée dans une précédente séance, il s'agissait de désigner le représentant (un seul siège), sur demande insistante depuis plusieurs mois de la CFDT.

Une seule candidature était proposée : Dominique olivier (CFDT). La CFDT justifiant son vif intérêt pour assurer cette mission eu égard à son attachement aux questions et à la cohérence européenne, ainsi que par sa forte implication dans la CES sur ces sujets, ces données selon elle légitiment largement sa candidature.

Le MEDEF fait part de son soutien à la candidature CFDT, les ONG et les collectivités ne font aucun commentaire, l'Etat prend acte de la seule candidature, FO et CGT ne prennent pas part au vote :

- FO car est très opposée à ce réseau ;
- CGT en rappelant que si le réseau est important elle est très réservée sur le processus d'adhésion et de désignation du représentant, ne voyant pas comment ce dernier sera mis en situation d'associer les 5 collègues à l'élaboration de ses positions et des avis à émettre, d'une part. Et d'autre part considérant que le CNDDGE ne pouvait être identifié comme indépendant et scientifique, deux conditions de l'adhésion à ce réseau EEAC. La CGT ne s'est pas déterminée sur la candidature en tant que telle, mais sur le processus. Dominique Olivier est élu.

3/ Emplois et métiers de l'économie verte

Les travaux ont porté sur les emplois et métiers de l'économie verte, la présentation du gouvernement s'attache à démontrer qu'ils sont en croissance, qu'ils soient nouveaux ou issus de reconversions. Le ministère considère qu'à présent les enjeux tournent autour de l'organisation de la mutation de l'économie, de la formation et des diplômes nouveaux.

D'où son plan prioritaire pour 2011 :

- rencontres nationales, valoriser les travaux et lancer une dynamique ;
- approfondir dans les branches professionnelles ;
- intégrer verdissement des compétences dans les contrats régionaux de formation professionnelle ;
- certifier le verdissement de ces formations.

Aperçu des positions des parties :

- FNE : manque d'éléments sur économie de fonctionnalité et cohérence avec une mutation de l'économie peu lisible surtout avec la mise en place d'états généraux de l'industrie contradictoires ;
- Amis de la Terre : une réorientation économique ne passe pas par des filières industrielles ;
- Association des Familles : rien sur la façon de travailler et le concept du travail, il faut élargir la vue sur les formations, développer le télé-travail ;
- Ligne ROC : où sont les financements ? en l'absence, c'est du bon affichage ;
- MEDEF : S'intéresse avant tout aux emplois dans l'économie actuelle et ses marqueurs, vert ou pas vert, le reste c'est des approches virtuelles. Au grenelle étions sur long terme, la crise a modifié les plans, manquons de moyens, soyons réalistes ;
- CGC : dans les branches professionnelles la transition n'est pas abordée, besoin d'un bilan de l'Etat employeur, dans le privé les tables rondes n'aboutissent à rien, globalement l'attentisme est destructeur d'emplois, le ministère ne travaille pas les reconversions, particulièrement dans le raffinage des hydrocarbures ;
- CFDT : Salue un travail remarquable, il faut maintenant impliquer plus les acteurs, il faut des référentiels métiers pour classification et reconnaissance. Demande un groupe de travail CNDDGE avec un membre de chaque collègue sur le sujet en lien avec EIG (la ministre ne donne pas suite) et une lettre de la ministre à tous les présidents de branche pour sensibiliser (la ministre donne accord).

- **CGT** : (l'intervention structurée de Pierrette Crosemarie sera transmise aux membres du collectif DD), résumé du propos :
 - intérêt de viser l'ensemble des métiers ;
 - décalage entre le nombre d'emplois dans la réalité et les annonces, d'autant que la balance avec les pertes n'est jamais faite ;
 - CGT apprécie que des prolongements d'études s'ouvrent dans les banques, assurances et le commerce, service ;
 - enjeux de la formation initiale et continue ;
 - besoin pour mobiliser les TPE et TPA d'inventer de nouveaux outils, droits pour les salariés, sous-traitance ;
 - l'incohérence entre l'ambition affichée et les politiques publiques, suppressions de moyens dans l'Education Nationale et la Formation Professionnelle ; besoin de passerelles avec les états généraux de l'industrie vers la conférence nationale de l'industrie, rôle des collectivités locales (régions notamment) avec les nouveaux schémas de FP sans que les acteurs sociaux soient en capacité d'intervenir.

4/ Schéma National d'Infrastructures de Transport, SNIT

Avis du CNDDGE adopté à l'unanimité. Le collège Etat ne prend pas part au vote « pas juge et partie », mais ne manifeste aucune contestation sur le texte élaboré entre les autres collèges. FO, tente de passer inaperçue, démasquée par nous, précise ne pas prendre part au vote, comme l'Etat, mais au motif des concessions d'infrastructures et de l'actualité sur le fluvial. On remarquera que l'avis comporte, sur amendement de notre part « la nécessaire maîtrise par la collectivité de l'exploitation des infrastructures ». Ce projet de SNIT doit faire l'objet d'un débat au Parlement « avant l'été » et d'une adoption par le gouvernement. Le CESE en est saisi. **L'avis CGT** rendu public le 10 mars 2011 est annexé à cet avis, idem pour ceux existants des autres membres.

5/ Fret ferroviaire, plan fret SNCF

Par rapport à la méthode retenue à la séance du 15 mars dernier, où nous avons enfin obtenu l'inscription officielle de ce sujet à l'ordre du jour, le gouvernement a modifié la donne en faisant participer, au titre d'expert, la direction de fret SNCF qui a intégré dans sa délégation le cabinet « Carbone4 » auquel elle a fait réaliser ses études bilan carbone. Pierre Blayau, Jean Michel Ginestier premiers dirigeants de fret SNCF, et Emmanuel Blanchet de « Carbone4 » ont donc participé à 1h30 de débat très âpre.

Cette configuration ne nous a pas desservis. A noter que le 26 avril, Bernard Thibault, accompagné de Gilbert Garrel, avait rencontré la Ministre et entre autre abordé ce sujet. Il en ressort, qu'il est établi que le plan fret SNCF n'est pas « grenelle-compatible », il n'est pas dans la trajectoire des engagements du grenelle, et même dans son scénario préétabli par la SNCF il n'atteint pas ses objectifs de réduction de GES, il n'est pas dans une logique de report modal de la route vers le rail.

Ce qui oblige la Ministre à s'adresser fermement à la SNCF : *« Non ! vous n'êtes pas sur le chemin du grenelle, arrêtez de dire le contraire, nous ne nous satisfaisons plus de vos explications. Il faut regarder ce qui ne va pas et rectifier, qu'envisagez vous de proposer ? Nous voulons une grille de lecture fret ferroviaire et routier, lisible, objective et globale, c'est l'incidence sur la société et sur la trajectoire des engagements qui nous intéresse. »*

Pour le patron de fret SNCF, *« la seule pertinence qui vaille c'est les coûts, la compétitivité et la rentabilité dans un secteur marchand et uniquement concurrentiel. »*

Conclusion de la Ministre :

- Pas de rabais sur les engagements et objectifs du Grenelle ;
- Le débat établi que nous ne sommes pas sur la trajectoire des objectifs ;
- Nous ne rabaissons pas les objectifs, donc il faut revoir la façon de les atteindre, la situation est dramatique ;
- L'engagement national de l'Etat pour le fret ferroviaire est confirmé ;
- Le cadre de cet engagement doit être concurrentiel, commercial et donc rentable économiquement conformément à nos engagements européens sur le concept transport de marchandise. Quitte en revanche à ce que cela passe par des rééquilibrages de fiscalité dans le transport en général ;
- Partant de là, le dossier fret ferroviaire, dont fret SNCF est à retravailler ;
- Table ronde en deux temps dans la 2^{ème} quinzaine de mai. Un premier temps entre les chargeurs, clients et opérateurs, un deuxième temps avec les syndicats, ONG et autres collègues, sous le format du Grenelle/CNDDGE.

- Souhaite pour préparation que les parties lui fassent parvenir des propositions concrètes, non pour un retour total en arrière, ni pour revenir sur l'engagement national, mais bien dans le cadre ci-dessus et pour rectifier la situation et se mettre dans la trajectoire du report modal et de la réduction des émissions de GES transport.

Sujet à suivre donc dans le prolongement et la cohérence de nos interventions, actions et mobilisations depuis deux ans. Un complément plus précis à ce compte rendu, permettant d'aborder les éléments de stratégie, est adressé à la fédération des cheminots, à l'UIT et au cabinet de Bernard Thibault.

6 : Révision de la Stratégie Nationale Biodiversité

Engagée depuis juillet 2010, elle est structurée sur 6 orientations :

- susciter l'envie d'agir pour la biodiversité ;
- présenter le vivant et sa capacité à évoluer ;
- investir dans le capital écologique ;
- assurer un usage durable et équitable de la biodiversité ;
- assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action ;
- développer, partager, valoriser les connaissances.

Points d'intervention CGT (l'intervention préparée sera adressée aux membres du col DD) :

- moyens d'Etat en décalage (RGPP) avec objectifs pour gagner en pédagogie et prise en compte ;
- « donner envie d'agir » est un bon concept, mais alors quel rôle de l'Education Nationale au moment où avec les suppressions de postes on passe à la trappe les classes de découverte ;
- Quels moyens et aides pour les comités d'entreprises afin qu'ils engagent des campagnes de relais sur ces thèmes dans leurs activités culturelles ;
- Mise en adéquation des moyens du muséum (MNHN) et des investissements en faveur de jeunes chercheurs dans ce domaine ;
- Autant de questions fortes sur le rôle de l'Etat qui dans les lois de finances réduit les moyens, va-t-on vers un désengagement supplémentaire sur les collectivités locales ;
- Nous souhaitons une conciliation entre le court terme et le long terme en faisant le lien avec les politiques spatiales d'aménagement du territoire et les questions sociales...

Aperçu des autres interventions :

- **CFDT** : partage intervention CGT, appui sur les enjeux sociaux posés qui sont sous estimés, s'interroge sur portée juridique des engagements, met en garde sur caricature de la fiscalité associée qui viserait à déporter vers l'écologique la fiscalité du travail, démarche qu'elle serait conduite à rejeter ;
- **WWF** : demande renforcement par un comité de suivi SNB, insuffisance de lien avec urbanisation et restauration des villes ;
- **LPO** : rester sur les pistes d'actions définies est très insuffisant, aucun progrès sur les espaces protégés ;
- **Chambres Consulaires** : salue le gros travail, y adhère mais le considère pas terminé, manque d'indicateurs clairs. C'est l'engagement de mise en œuvre qui va poser problème ;

En conclusion, la SNB, dont le texte ne rencontre aucune opposition exprimée en raison de sa substance générale et consensuelle, sera adoptée officiellement le 19 mai. Elle est assortie d'une démarche d'adhésion ouverte à toute organisation, structure, association, collectivité ou entreprise. La CFDT annonce d'ores et déjà qu'elle adhèrera dès le 19 mai. On relèvera que ce jour se tiendra l'après-midi l'une des tables rondes de la conférence des 18/19 mai de la fédération CGT Equipement-Environnement à Montreuil, précisément avec des élus, des ONG et la directrice de l'eau et de la biodiversité.

Prochaine séance en juin, date non arrêtée.

**02 mai 2011
Daniel Geneste
Pierrette Crosemarie
Francis Combrouze**



Montreuil, le 13 mai 2011

Monsieur Georges TRON
Secrétaire d'Etat auprès du ministre du Budget,
des Comptes publics, de la Fonction publique
et de la Réforme de l'Etat, chargé de la Fonction publique
139, rue de Bercy
75012 PARIS

Objet : Préavis de grève.

Monsieur le Ministre,

C'est peu, de dire que le « rendez-vous » salarial du 19 avril dernier a confirmé un désaccord majeur entre vous et les organisations syndicales.

Celles-ci, dans l'unité la plus complète, ont décidé d'organiser une journée de mobilisation **le mardi 31 mai**.

A cette occasion, l'UGFF-CGT réaffirmera ses revendications en matière salariale :

- ↳ Une augmentation de la valeur du point permettant de couvrir l'inflation pour 2011 et 2012.
- ↳ Des mesures de rattrapage visant à compenser les pertes intervenues sur les années antérieures.
- ↳ Des dispositions immédiates pour les bas salaires.
- ↳ Une revalorisation du salaire minimum le portant à 1600 euros bruts mensuels le plus rapidement possible.
- ↳ Une reconstruction de la grille indiciaire améliorant la reconnaissance des qualifications et garantissant une amplitude minimale de carrière de 1 à 2.
- ↳ Des mesures pour le pouvoir d'achat des retraités.

Ce sont ces négociations qu'il faut ouvrir d'urgence.

Dans le cadre de la journée du 31 mai, différentes formes d'action seront à l'ordre du jour.

Des agents pourront choisir de cesser le travail.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève pour la journée du 31 mai 2011, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celle-ci pour les agents travaillant en horaires décalés.

Ce préavis concerne l'ensemble de la Fonction publique de l'Etat.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire Général
Jean-Marc CANON



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les organisations syndicales (CFDT - CFTC - CGC - CGT - FO - FSU - SOLIDAIRES - UNSA), réunies ce jour, condamnent la politique d'austérité salariale menée par le gouvernement à l'égard des agents publics. Celle-ci aggrave encore un contexte marqué par les suppressions d'emplois et la dégradation des conditions de travail.

Elles dénoncent l'absence de véritables négociations salariales qui auraient dû permettre *a minima* le maintien du pouvoir d'achat des agents publics pour 2011 et 2012.

Elles contestent le discours du gouvernement consistant à laisser croire que la Fonction publique connaît de véritables hausses de pouvoir d'achat.

Elles rappellent que le contentieux salarial, qui s'accumule depuis presque 10 ans, constitue pour les fonctionnaires une perte de largement plus de 10 % de rémunération. Elles continuent à demander la mise en œuvre rapide de mesures de rattrapage.

Les organisations signataires réaffirment fortement leur attachement au point d'indice, élément central et prioritaire en matière salariale dans la Fonction publique.

En effet, seule la progression du point d'indice permet véritablement de compenser l'inflation et d'assurer une réelle augmentation des salaires, pour tous les fonctionnaires et agents contractuels. C'est pourquoi les organisations syndicales exigent une augmentation immédiate et conséquente du point d'indice, suivie de l'ouverture d'une véritable négociation sur :

- Les mesures de rattrapage ;
- Une revalorisation des grilles indiciaires ;
- Une véritable politique salariale dans la Fonction publique.

Pour ce faire, elles appellent l'ensemble des agents des trois versants de la Fonction publique à se mobiliser fortement le mardi 31 mai prochain, sous les formes locales ou sectorielles les plus appropriées : rassemblements, manifestations, grèves...

Fait à Paris, le 5 mai 2011

Contact presse : Patricia REJNERO

Tél : 01 48 18 88 58 – 06 75 07 89 84 – rejnero@unsa.org



URGENCE SALARIALE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

le 31 mai, agissons dans l'unité !

En raison des choix désastreux du gouvernement, la situation salariale dans la Fonction publique atteint un niveau inégalé de dégradation.

Pour la première fois depuis la Libération, les agents de la Fonction publique se voient imposer deux années consécutives de gel de la valeur du point d'indice. La perte de pouvoir d'achat de celui-ci s'élève désormais à 11% depuis 2000. Sans changement de cap, elle continuera de se creuser compte tenu des prévisions d'inflation. La hausse de la cotisation retraite imposée par le gouvernement et le Medef va amplifier cette baisse.

Et pourtant, contre toute logique, le gouvernement s'efforce de faire croire que sa politique salariale garantirait le pouvoir d'achat des agents. Cette affirmation baroque est démentie chaque mois au bas de nos fiches de paie et régulièrement contredite par les chiffres officiels !

Le dernier *Rapport annuel sur l'état de la Fonction publique* établit qu'en 2008, compte tenu de l'inflation, le salaire net moyen dans la Fonction publique a baissé par rapport à 2007 (primes et promotions comprises). De même, l'INSEE estime que le salaire moyen dans les administrations publiques a baissé de 0,1% en 2010 et qu'il sera en baisse de 0,9% à la mi-2011.

La vérité, c'est que la politique salariale du gouvernement ampute notre pouvoir d'achat, et qu'elle nie le principe de carrière et la notion même de reconnaissance des qualifications.

Au lieu de répondre aux revendications des salariés, le gouvernement contourne l'obstacle, à l'exemple du secteur privé, en annonçant une prime dont les modalités de versement sont une véritable usine à gaz. Or, ce dont les salariés, aussi bien du





privé que public, ont besoin, ce n'est pas de primes sous conditions, c'est d'une augmentation générale des salaires pérenne et conséquente.

La posture de ce gouvernement est parfaitement cynique quand il demande aux «acteurs sociaux» de négocier et mettre en place cette prime dont pas une organisation syndicale ne veut, et qu'il annonce, dans le même temps, la congélation des salaires des fonctionnaires pour 2011 et 2012 !

Face à cette situation, les organisations syndicales de la Fonction publique, réunies le 5 mai dernier, ont dans leur ensemble réaffirmé fortement leur attachement au point d'indice, élément central et prioritaire en matière salariale dans la Fonction publique.

En effet, seule la progression du point d'indice permet véritablement de compenser l'inflation et d'assurer une réelle augmentation des salaires, pour tous les fonctionnaires et agents contractuels. C'est pourquoi **les organisations syndicales exigent une augmentation immédiate et conséquente du point d'indice, suivie de l'ouverture d'une véritable négociation sur :**

- Les mesures de rattrapage ;
- Une revalorisation des grilles indiciaires ;
- Une véritable politique salariale dans la Fonction publique.

Pour ce faire, les organisations syndicales de la Fonction publique CGT CFDT FO FSU UNSA Solidaires CFTC et CGC appellent l'ensemble des agents à se mobiliser fortement le

mardi 31 mai prochain, sous les formes locales ou sectorielles les plus appropriées : rassemblements, manifestations, grèves...

Un préavis de grève a été déposé par l'UGFF-CGT pour l'ensemble de la Fonction publique d'Etat :

<http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article3614>

Bulletin de syndicalisation

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom – Prénom : _____

Adresse : _____

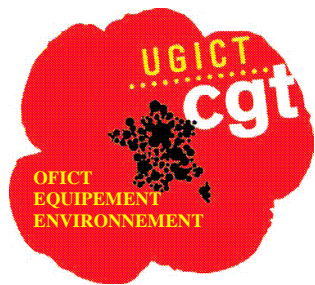
Service ou établissement : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Bulletin à remettre à un-e militant-e CGT ou à retourner à :

Fédération CGT Equipement-Environnement – Case 543 – 263 rue de Paris – 93515 Montreuil Cedex

Site : www.equipement.cgt.fr



Si nous parlions RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS ?

La cgt des cadres et techniciens

Après des années successives de « modération salariale », le gouvernement a décrété unilatéralement (l'année même de la promulgation de la loi sur la rénovation du dialogue social dans la Fonction publique), un gel des salaires sur la période 2011-2013.

Ce gel, qui vient d'être confirmé pour 2012, va se conjuguer à l'augmentation progressive du taux de cotisation retraite (+ 3,7 % pour les fonctionnaires), conduisant à de nouvelles pertes de pouvoir d'achat. En incluant les 0,5 % de revalorisation en 2010 et jusqu'au 31 décembre 2013, la chute au regard de l'indice des prix à la consommation se situerait aux environs de 6 % sur les quatre années considérées. En prenant en compte la hausse de 0,27 % par an de la cotisation retraite, la perte pourrait atteindre 7 %.

Ce gel des salaires trahit, sur le fond, la volonté gouvernementale d'en finir une fois pour toutes avec le principe d'augmentations générales des salaires au profit d'un indemnitaire de plus en plus individualisé et complexe, de la NBI d'hier à la PFR d'aujourd'hui ou son équivalent.

Le présent dossier, réalisé par la CGT des cadres et techniciens de l'Équipement-Environnement, contenant des analyses et propositions, vise à reprendre l'offensive sur la question salariale. La reconnaissance des qualifications n'est-elle pas au cœur des enjeux d'une Fonction publique de qualité ?

La smicardisation des débuts de carrière

En France, le salaire moyen tend à se rapprocher du SMIC, alors même que le niveau de qualification s'élève. Qu'en est-il de la Fonction publique ?

C'est dès janvier 1984 qu'a été mise en place la désindexation des salaires. Depuis cette date, les réévaluations de la valeur du point d'indice ont décroché par rapport à l'indice des prix

à la consommation calculé par l'INSEE.

C'est ainsi que le point d'indice a perdu 23,5 % de sa valeur. Rien que pour la période 2000-2011, la perte mensuelle de pouvoir d'achat s'élève à 204 € pour une secrétaire administrative ou un contrôleur au dernier échelon, à 512 € pour un administrateur civil hors classe au 8ème échelon.

Perte mensuelle de pouvoir d'achat au dernier échelon entre 2000 et 2011	
SAE classe normale / contrôleur 1 ^{er} grade	204 €
TSE principal ou géomètre principal	242 €
SAE classe exceptionnelle / contrôleur divisionnaire	249 €
Attaché d'administration / ingénieur TPE / ITGCE	319 €
Attaché d'administration principal / IDTPE	379 €
Administrateur civil hors classe	512 €

À la désindexation se sont conjugués les bricolages de la grille par injection de points d'indice ici et là en lieu et place d'une réelle réforme de l'ensemble de la grille. Le résultat est là : un tassement de la grille, une smicardisation des débuts de carrière.

C'est si vrai que suite à la réévaluation - au demeurant plus que modeste - du SMIC au 1^{er} janvier 2011, le gouvernement a été obligé d'en tirer la conséquence en attribuant en bas de grille de 1

à 3 points indiciaires, dont 1 point pour le 1^{er} échelon du B type (ex : SAE) !

Si le salaire de départ de la catégorie B type s'élevait en 1983 à 33 % au-dessus du SMIC, il n'est plus aujourd'hui qu'à 1 % supérieur à celui-ci.

Le salaire d'entrée pour la catégorie A type (ex. Attaché) qui représentait 1,75 fois le SMIC en 1983, n'est plus en 2011 qu'à 18 % au-dessus de celui-ci.

Évolution de l'indice : salaire indiciaire début de carrière / SMIC			
Années	Catégorie C	Catégorie B type	Catégorie A type
1983	115	133	175
1990	103	123	158
2000	100	113	137
2010	100	102	120

Un feu « d'artifices »

Pour tenter de donner le change, les gouvernements successifs ont inventé des instruments dont la logique est de faire entrer dans l'estimation de l'évolution du pouvoir d'achat des fonctionnaires, les effets de carrière (avancements d'échelons et de grades, changements de catégorie...) et de vieillissement de la population : salaire moyen par tête (SMT), rémunération moyenne par personne en place (RMPP), glissement vieillesse technicité (GVT). Opération camouflage qui a ses limites. C'est ainsi que le gouvernement a été obligé de reconnaître des pertes de pouvoir d'achat pour des agents bloqués depuis plus de quatre ans au sommet de leur grade ou corps en instituant une « garantie individuelle de pouvoir d'achat » (GIPA) reposant sur une comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut détenu sur une période de référence glissante¹ de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac).

Jamais à court d'idées, le gouvernement a aussi inventé la monétisation du Compte Epargne Temps (CET) en dépit de l'attachement, en particulier des cadres, à cet acquis comme en attestent encore plusieurs sondages récents.

Introduite en 2007, de façon limitée, cette possibilité de monétisation a été généralisée en 2009².

Celle-ci ressemble fort à un marché de dupes. D'un côté c'est une nouvelle attaque contre la RTT, d'un autre les montants forfaitaires prévus (125 € pour la catégorie A, 80 € pour la catégorie B) sont loin de faire le compte !

Enfin, dernière en date, il a pensé à l'intéressement. Malgré l'absence d'accord avec les organisations syndicales, il a introduit³ la possibilité d'indemnités liées à la « performance collective des services ». Intéressement dont on a déjà un avant-goût avec le soi-disant « donnant-donnant » actuel, à savoir le retour de la moitié des économies liées aux suppressions d'emplois en mesures catégorielles. Si chacun a pu constater l'ampleur des baisses d'effectifs tout au long de ces dernières années, on attend toujours le bond en avant en matière catégorielle ! Qui plus est, le dernier rapport de la Cour des comptes préconise à propos des fonctionnaires de « réduire la part des économies qui leur est réservée lorsque des postes sont supprimés ».

Jeunes diplômés : la double ou triple peine

Prisonniers d'un dumping social, la plupart se retrouvent dans des corps ne correspondant pas à leur niveau de diplôme.

Recrutés à un niveau salarial indigent, sans visibilité sur le montant des primes qui leur seront versées à un taux inférieur à 1, sans compter les retards de paiement, ils ont pourtant à faire face à d'importantes dépenses comme celles liées à la recherche d'un logement.

L'indemnitare prend le pas sur le salaire

Le total des traitements bruts entre 2006 et 2009 recule de 2,32 milliards, tandis que les primes et indemnités progressent de 800 millions dans la Fonction publique⁴.

Les changements structurels dans la rémunération des agents de l'État s'accélérent. Ainsi, sur 100 € globalement perçus en 1992, 83,2 € l'étaient au titre du traitement brut et 17,8 € au titre des primes et indemnités.

En 2000, 80,5 € relevaient du traitement brut et 19,5 € de primes pour s'établir en 2009 à 76 € de traitement brut et 24 € de primes.

Dans notre administration, la part des primes dans la rémunération totale a globalement suivi ce mouvement et peut représenter jusqu'à la moitié de cette dernière, cette part augmentant en moyenne plus on s'élève dans la hiérarchie des corps et des niveaux de qualification.

Part relative moyenne des primes dans la rémunération totale selon les grades (1)			
Directeur AC et chefs de service (2)	47 à 50 %	TSE	20 à 24 %
Adm. civil	44 à 45 %	CTT	19 à 23 %
IPC (aujourd'hui IPEF)	37 à 40 %	SAE	17 à 26 %
Inspecteurs de l'administration	30 à 38 %	CAM	18 à 25 %
AUE	28 à 30 %	CTRL	16 à 24 %
ITPE	28 à 37 %	IPCSR	18 à 21 %
Attaché	25 à 34 %	ASS	20 à 21 %
Inspecteurs Affaires Mar.	22 à 28 %		
DPCSR	23 à 28 %		
CED	21 à 31 %		
CTSS	24 %		

1 - bilan social du ministère 2009
2 - hors prime de performance

On observe le même mouvement en ce qui concerne la fourchette des écarts.

Fourchette des écarts de primes par rapport au taux moyen de 1

0,67	-	1,33	IGPC et IPC (1)
0,735	-	1,225	IPC et ITPE (1)
0,85	-	1,15	ITPE (1)
0,90	-	1,10	TSE (1) CTRL, IAM (2), IPCSR, DPCSR, CTT
0,80	-	1,20	Adm. Civil, Attaché, CED
0,80	-	1,20	CAM, SAE, CTSS, ASS
ou 0,90	-	1,10	en AC en SD

(1) pour la partie ISS (2) sans modulation 29

C'est dire si la part de l'indemnitaire dans la rémunération totale peut être forte tandis que le niveau de primes peut aller jusqu'à varier du simple au double dans le cas des ingénieurs en chef et ingénieurs généraux.

Cette part croissante des primes conduit à une précarisation de la rémunération tout comme de la retraite, puisque seule une portion est soumise à cotisation dans une majorité de

cas pour nos catégories (assiette plafonnée à 20% du traitement indiciaire) et avec un faible taux de rendement.

L'opacité qui règne autour des primes est massivement reconnue : période de référence, montant moyen réel, compléments exceptionnels, conditions d'attribution...

Quant au site de la DRH, s'il donne des chiffres... c'est pour l'année 2007. Tout un symbole !

Femmes diplômées : une égalité salariale sur le papier

- Elles sont majoritaires dans la filière administrative la moins bien payée.
- Ce sont elles qui recourent le plus au travail à temps partiel.
- Ce sont elles aussi qui sont le plus touchées par des interruptions de carrière.

Quand la rémunération devient récompense !

Qui n'a pas entendu parler de la PFR (Prime de Fonctions et de Résultats) ? Celle qui, pour un temps, peut nourrir « le rêve modeste et fou » de voir son travail enfin reconnu, celle qui peut surtout faire des dégâts dont on ne peut à ce jour avoir qu'un avant goût.

La création en 2006 d'une « indemnité de performance » pour les directeurs d'administration centrale avait ouvert la voie⁵.

Introduite par un décret de 2008⁶ pour la filière administrative, ce dispositif a été complété en 2009⁷ pour d'autres personnels et a trouvé son équivalent pour le nouveau corps des IPEF sous forme d'une indemnité de fonctions et de résultats : l'IPF des IPEF !⁸

La PFR, qui a pour vocation de se substituer à la plupart des régimes indemnitaires actuels, comprend deux parts cumulables et modulables :

- Une part fonctionnelle modulable de 1 à 6 censée tenir compte des responsabilités du niveau du poste et des sujétions liées aux fonctions exercées (pour les attachés, l'administration a choisi de coter les postes de 2,5 à 5).
- Une part individuelle modulable de 0 à 6 pour tenir compte de la « performance » et de la manière de servir de l'agent.

Dans la pratique, ce sont les attachés et d'autres corps assimilés qui ont essuyé les plâtres en 2010 et les SAE et corps assimilés vont suivre en 2011 en vue d'une généralisation.

Toutefois 2010 a été une année « blanche » pour les attachés qui ont vu leur montant indemnitaire reconduit de 2009 sur 2010 avec une hausse de la dotation unitaire. C'est en fin d'année que les effets vont vraiment se faire sentir.

Alors que quatre organisations syndicales⁽¹⁾ sont signataires au niveau de la Fonction publique, du volet « carrière et indemnitaire » du relevé de conclusion du 21 février 2008 portant sur le pouvoir d'achat et introduisant, entre autres, la PFR, c'est dans l'unité que les syndicats ont fait face à l'administration du MEDDTL qui fait preuve de beaucoup de zèle pour mettre en place cette PFR.

Si cette mobilisation a permis d'obtenir une voie de recours en CAP ou une bonification pour les agents percevant à ce jour la prime informatique, notre opposition à la PFR reste entière pour deux raisons majeures :

- Par sa variabilité annoncée, elle précarisera plus encore la rémunération.
- Elle fait de la mise en concurrence des agents un principe de performance alors même que ce mode de management issu du privé et qui se généralise aujourd'hui est en cause : destruction des collectifs de travail et de l'esprit d'équipe, sens du travail et de l'intérêt commun, priorisation du court terme, souffrance au travail et désengagement des salariés.

Au risque de s'enfoncer dans ces ornières, il est grand temps de réhabiliter le salaire comme paiement de la qualification dans un temps de travail donné.

1 Le mécanisme a été institué pour la période 2003-2007 avec un versement en 2008 et reconduit depuis. Les agents (ex. OPA) non indicés en sont écartés de même que les cadres A et B sur statut d'emploi et ceux dont l'indice du grade sommital dépasse le « hors échelle B » (HEB). Les non-titulaires en ont été exclus sur la période de référence 2006-2009 versée en 2010 sous des prétextes fallacieux. Ce dispositif devrait être reconduit jusqu'en 2013, soit sur l'ensemble de la période de gel annoncé.

2 Le décret 2009-1005 du 28 août 2009 introduit 3 possibilités des jours RTT stockés : sous forme de jours, d'une monétisation ou d'une prise en compte au sein du Régime Additionnel des Retraites de la Fonction publique.

3 Loi 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la Fonction publique.

4 Rapport annuel 2009-2010 sur la Fonction publique.

5 Décret n°2006-1019 du 11 août 2006.

6 Décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008.

7 Décret n° 2009-1211 créant une PFR pour les chefs de service, directeurs adjoints, sous-directeurs, experts de haut niveau et directeurs de projets.

8 Décret n° 2010-1705 du 30 décembre 2010.

9. UNSA, CFDT, CGC, CFTC.

NOS PROPOSITIONS

Sécuriser la rémunération

Les avancements d'échelon et de grade doivent représenter une progression de carrière et non pallier les pertes de pouvoir d'achat comme aujourd'hui. La ré-indexation des salaires, c'est-à-dire de la valeur du point Fonction publique, est une exigence.

Il faut dès maintenant, comme le souhaitent une majorité de nos catégories - *tous les sondages en attestent*- réduire la part variable de rémunération au profit de la part fixe. La complexité de la situation actuelle dans la Fonction publique eu égard aux disparités en matière de primes entre corps et départements ministériels ne saurait justifier un quelconque *statu quo*.

Un plan pluriannuel d'intégration progressive des primes, du moins d'une majorité d'entre elles, à l'exception de celles correspondant à une sujétion particulière, devrait être négocié au niveau de la Fonction publique comme à celui de chaque ministère. Il se traduirait par des revalorisations successives de la valeur du point et des grilles indiciaires elles-mêmes.

Reconnaître les qualifications

La qualification comprend à la fois le niveau des diplômes possédés, l'expérience professionnelle acquise dans les différents postes de travail ou antérieurement à l'entrée dans l'administration, la formation professionnelle, ce qui suppose un droit effectif d'accès à cette dernière.

Les corps et leur dimensionnement devraient être repensés en fonction de ce que sont aujourd'hui les besoins réels de qualification dans la Fonction publique au regard de ses missions dans les différents métiers, filières et types de services.

L'éventail des corps devrait couvrir tous les niveaux de diplômes nationaux requis pour l'accès à la Fonction publique par concours externe soit pour nos catégories Bac, Bac + 2, licence, master, doctorat. L'expérience professionnelle antérieure à l'entrée dans la Fonction publique devrait intégralement être prise en compte sous forme de gain d'échelons.

Sur la base d'un Smic revendiqué à 1 600 € bruts mensuels pour un salarié sans qualification particulière, la Cgt propose des salaires d'embauche correspond à ces différents niveaux de recrutement allant de 1,4 fois le Smic pour un recrutement niveau Bac, jusqu'à 2,3 fois le Smic pour un recrutement à Bac + 8 (*hors cadres dirigeants*) ainsi qu'un doublement de la rémunération sur l'ensemble de la durée de carrière (*voir tableau joint*). Une grille unique de la Fonction publique (*tous versants confondus*) devrait être reconstruite sur cette base :

<i>Niveau de recrutement des corps par concours externe</i>	<i>Traitement brut mensuel revendiqué</i>	
	<i>En début de carrière</i>	<i>En fin de carrière</i>
Bac	1,4 Smic soit 2 240 €	2,8 Smic soit 4 480 €
Bac + 2	1,6 Smic soit 2 560 €	3,2 Smic soit 5 120 €
Bac + 3	1,8 Smic soit 2 880 €	3,6 Smic soit 5 760 €
Bac + 5	2 Smic soit 3 200 €	4 Smic soit 6 400 €
Bac + 8	2,3 Smic soit 3 680 €	4,6 Smic soit 7 360 €

Garantir un déroulement de carrière

Offrir à tous une perspective minimum de déroulement de carrière est indispensable à toute gestion dynamique de la Fonction publique, c'est aussi un socle nécessaire à une reconnaissance de chacun qui ne soit pas de la monnaie de singe.

Si le statut général des fonctionnaires prévoit un droit au déroulement de carrière, ce dernier est loin d'être effectif aujourd'hui. L'évolution de la pyramide des âges avec le tarissement des recrutements et les suppressions massives d'emplois l'ont profondément mis à mal.

Un tel droit devrait se traduire par l'assurance pour chaque fonctionnaire recruté en pied de corps de pouvoir atteindre le dernier échelon de grade le plus élevé au terme d'une carrière de l'ordre de 30 à 35 ans selon les corps.

Il convient pour cela d'aller vers des regroupements de grades, un grade ne se justifiant que s'il représente un niveau distinct de qualification et de fonctions, ce qui est loin d'être toujours le cas aujourd'hui.

Un dispositif de passage automatique au grade supérieur pour tous les agents bloqués depuis une certaine durée, par exemple 5 ans dans le dernier échelon du grade, pourrait être instauré.

Atteindre un tel objectif nécessiterait de réévaluer en conséquence les taux promus/promouvables dans les différents corps conjointement à un dispositif transitoire négocié de reclassement permettant de résorber les goulots d'étranglement.

Dès lors, les dispositions du statut général lui-même (bonification d'ancienneté, diversité des voies de promotion...) permettraient une reconnaissance de l'investissement personnel dans le travail. La Cgt Fonction publique propose que cette reconnaissance se traduise par une accélération de carrière qui réduirait au maximum d'1/3 la durée de déroulement de carrière dans un corps donné par rapport à la durée maximale.



CGT Fonction Publique

Montreuil, le 11 mai 2011

Compte-rendu de la réunion du 2 mai 2011 sur la mise en œuvre de la réforme des retraites

De nombreuses questions posent problèmes dans la mise en œuvre de la loi de réforme des retraites.

En déclaration liminaire la CGT a attiré l'attention sur la situation des agents ayant demandé leur départ en retraite avant le vote de la loi et qui ont perdu le bénéfice du minimum garanti au moment de leur départ en retraite postérieur au 10 novembre 2010.

L'évaluation de leur future pension, qui leur a été remise et qui a compté pour leur décision de départ, a été faite sur la base de l'attribution du minimum garanti. Par contre, s'il n'avait pas la totalité des trimestres requis pour une pension à 75% (163 trimestres en 2011) ils ont perdu le bénéfice du minimum garanti du fait de la nouvelle loi : soit 150 à 250 euros de perte sur une pension modeste, parfois pour 1 ou 2 trimestres manquant.

La CGT a demandé que le projet de loi de finances 2012 (PLF 2012) contiennent des dispositions permettant de récupérer le minimum garanti aux agents qui étaient dans l'impossibilité de savoir au moment de leur demande de départ en retraite qu'ils n'en bénéficieraient pas.

Concernant les départs de mères de trois enfants, une incertitude existait sur le fait de savoir si un départ au 1^{er} juillet entraînait le non-paiement de la 1^{ère} pension fin juillet, en application des nouvelles règles.

De même, pour celles ayant choisi de partir le 30 juin pour éviter cette situation une incertitude existait sur le fait de savoir si celles qui avaient obtenu un nouvel échelon le 1^{er} janvier 2011 pourraient en bénéficier pour le calcul de leur pension.

Une nouvelle règle solutionne cette situation en faisant coïncider la date de départ en retraite et la date de radiation des cadres : la date de cessation d'activité sera la même que la date de radiation des cadres.

Les agents partant en retraite le 30 juin seront radiés des cadres le soir même.

Ils bénéficieront donc d'un échelon acquis au 1^{er} janvier.

Les agents partant le 1^{er} juillet seront considérés partant le 30 juin, et percevront donc leur 1^{ère} pension fin juillet.

Le nombre de départs anticipé de mères de trois enfants est en augmentation. Dans l'Etat il serait de 10.000 pour le 1^{er} semestre 2011, contre 7.000 en 2009, pour un nombre de départ en retraite total sans doute plus faible. La situation est équivalente pour les fonctions publiques territoriales et hospitalières (près de 10.000 départs). Soit 20.000 départs prévus avant le 1^{er} juillet contre 15.000 pour l'année 2009.

Une circulaire sur les nouvelles règles abolissant le traitement continué (si on part le 2 du mois on est payé 2 jours ce mois là et la première pension est perçue à la fin du mois suivant) va paraître.

Pour le calcul de la surcote jusqu'au 31 décembre 2011, les bonifications non familiales seront exclus du calcul du nombre de trimestres de surcote une fois la durée d'assurance complète acquise. Pour le calcul de cette durée d'assurance complète on prendra en compte les bonifications non familiales.

Par contre, comme la volonté du législateur était d'exclure les bonifications non familiales de l'ensemble du calcul de la durée d'assurance, mais que la loi était mal écrite (!), un article du Projet de Loi de Finances 2012 explicitera cette nouvelle règle.

Une nouvelle façon de calculer la durée d'assurance totale, réservée au calcul de la surcote, et excluant les bonifications non familiales, est ainsi créée à partir du 1^{er} janvier 2012.

L'usine à gaz est en pleine croissance, mais elle ne crée pas d'emplois !

Concernant les enseignants en CPA, la prolongation de leur période de travail évoluera comme celle des non enseignants, bien que leur date de départ soit jusque là calée sur le début et la fin de l'année scolaire. Ceux qui ont été admis en CTA à la rentrée 2010 resteront chez eux, et ceux qui partiront pendant l'année scolaire 2011/2012 pourront partir en courant d'année, sans attendre la fin de l'année scolaire.

Le rapport sur les bonifications qui doit être remis au Parlement est à l'arbitrage du cabinet de la Fonction publique. Il concerne particulièrement les bonifications pour service hors d'Europe, c'est à dire en dehors du ministère des Affaires étrangères les fonctionnaires des Dom-Tom.

Le rapport sur la création d'une caisse de retraite des fonctionnaires d'Etat en est au niveau du travail technique et sera remis cet automne au Parlement.

Il faut augmenter les salaires, parce que votre travail le vaut bien !

Les salariés vivent de plus en plus mal de leur travail

Les derniers chiffres de l'Insee sont éloquents : 13 % de la population française vit en dessous du seuil de pauvreté avec moins de 949 euros par mois. Les dossiers de surendettement ont augmenté de 17 % entre décembre 2010 et février 2011 selon la Banque de France, et concerne 900 000 ménages. 50 % des salariés perçoivent un salaire de moins de 1 600 euros par mois... L'année 2010 aura été l'année des plus faibles augmentations de salaires depuis dix ans, alors que les dépenses contraintes (énergies, loyers...) représentent en moyenne le tiers du revenu des ménages.

Des choix économiques et politiques sont faits

Patronat et gouvernement assènent que la faiblesse de la croissance est due au manque de compétitivité des entreprises et notamment aux coûts élevés du travail en France. Il faudrait encore réduire les salaires... Cette vision est soutenue par la plupart des gouvernements européens et par le gouverneur de la Banque centrale européenne (BCE). Le pacte de compétitivité européen rebaptisé « Euro plus » est venu graver dans le marbre cette politique d'austérité et de coupes claires sur les salaires, dans les protections sociales et les services publics.

Les taux d'intérêt très bas promus par la BCE depuis plusieurs années continuent d'alimenter la bulle immobilière. Bilan, les ménages dépensent des fortunes pour se loger, et sont contraints à s'endetter sur de très longues périodes, ce que les taux bas autorisent. La question n'est pas de « maîtriser » les salaires, mais bien l'inflation des actifs immobiliers.

Le coût du travail n'est pas la cause de la situation désastreuse de l'économie du pays, ni du niveau record du chômage. La cause est dans une politique d'incitation à la destruction massive d'emplois avec des dispositifs fiscaux dérogatoires qui coutent très chers : Nicolas Sarkozy a mis en place les heures supplémentaires défiscalisées, moins bien rémunérées que les heures supplémentaires normales et exonérées de cotisations. Selon la Cour des comptes, ce dispositif aura coûté 4 milliards d'euros par an aux contribuables et aura empêché la création de plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

Les dérogations fiscales accordées aux entreprises sont passées de 2,5 points de PIB en 2006 à 5,5 en 2010 soit plus de 100 milliards d'euros attribués dans une totale opacité !

Les 30 milliards d'exonérations de cotisations sociales sur les salaires allant jusqu'à 1,6 fois le smic n'ont profité ni à l'emploi, ni aux salariés, ni à la croissance et produit une trappe à bas salaires. Les salariés à temps partiel sont également très pénalisés dans un tel système puisqu'ils sont rémunérés sur la base du Smic.

L'annonce par le gouvernement de la création prochaine d'un mécanisme qui lie le versement de dividendes à celui d'une prime « exceptionnelle » pour leurs salariés est un leurre dans un contexte d'intensification des mobilisations pour les salaires et le pouvoir d'achat.

Une prime indexée sur les dividendes et exonérée de cotisations sociales, c'est encore un dispositif couteux, hypothétique et injuste car la majorité des salariés ne peut en bénéficier. Dans le même temps, le gouvernement et l'Etat employeur donnent un bien mauvais exemple en décidant de geler les salaires des fonctionnaires !

Agir unitairement sans attendre 2012, tel est le souhait des salariés

Pour 76 % (sondage Harris / l'Humanité Dimanche), la revalorisation des salaires doit être le dossier prioritaire pour les organisations syndicales, puis 72 % pour la défense de l'emploi et 70 % sur la protection sociale.

74 % souhaitent que les syndicats se mettent d'accord sur les revendications pour être plus efficace et 80 % pensent préférable qu'ils agissent rapidement sur ces dossier sans attendre l'échéance présidentielle de 2012.

Par contre, dans un autre sondage, il sont 54 % à demander que le dossier retraite soit traité dans la campagne de 2012.

Face à cela, seule la mobilisation des salariés dans les entreprises change la donne

Les mobilisations unitaires, dont le traitement médiatique reste bien discret, sont souvent gagnantes. Les salariés de General Motors dans le Val d'Oise ont obtenu une augmentation de salaire de 60 euros en mars. Ceux de ZF Bouthéon dans le 42 aussi ainsi qu'une revalorisation de la prime de fin d'année et 25 embauches.

Les salariés de Mercedes à Strasbourg ont obtenu 90 euros, soit une augmentation générale de 6 %. Chez Dassault Falcon Service au Bourget, les réajustements de salaires et l'obtention d'une grille unique sont chose faite. Les augmentations vont de 59,71€ à 241,30, (essentiellement des jeunes), voire 303,02 euros (essentiellement des femmes) comblant ainsi un peu les inégalités. Les salariés de Carrefour, d'Owens-Illinois France, de Villeroy et Boch valence d'Agen, de Verallia France ont gagné une augmentation moyenne de 150 euros par mois en se mobilisant massivement.

Les Franck et Pignard de Haute-Savoie ont gagné 45 euros d'augmentation générale, la transformation d'une prime trimestrielle en prime mensuelle, ce qui représente une augmentation de 43 euros par trimestre. Ceux

des restaurants Eurogastronomie de Disney village ont obtenu la mise en place d'un 13^e mois sur trois ans.

Par la mobilisation dans les entreprises, ces victoires démontrent qu'une autre répartition des richesses est possible car les résultats des entreprises parlent d'eux-mêmes : les profits ont atteint 84 milliards d'euros en 2010 et les dividendes vont exploser.

Le total des salaires des patrons du CAC atteint cette année plus de 98,3 millions d'euros, soit une moyenne de 2,46 millions d'euros par dirigeant et 24 % de plus qu'en 2009 ! En moyenne le salaire d'un dirigeant du CAC 40 représente 150 fois celui d'un salarié au Smic.

En 1950, pour 100 euros de salaire brut versé aux salariés, les entreprises versaient 10 € de dividendes à leurs actionnaires et 4 € de charges d'intérêts. Aujourd'hui, pour 100 euros de salaire versés aux salariés, les propriétaires reçoivent 49 € et les créanciers 18 €. Autrement dit, les prélèvements financiers sont équivalents à deux tiers du salaire brut.

Pour la CGT

- ➡ c'est une augmentation générale des salaires du public que le gouvernement doit mettre en œuvre et dans le privé contraindre les branches et les entreprises à revaloriser les salaires au travers d'accords majoritaires ;
- ➡ il est urgent d'augmenter le Smic à 1 600 euros bruts (1.5 millions de salarié-e-s sont concernés) ;
- ➡ le gouvernement doit obliger le patronat à négocier l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et à en finir avec ces discriminations salariales ! ;
- ➡ il est impératif de reconnaître les qualifications et en finir avec les formes aléatoires de rémunération ;
- ➡ il faut remettre à plat l'ensemble des dispositifs fiscaux dérogatoires et des exonérations de cotisations sociales accordées aux entreprises soit environ 140 milliards d'euros !

Consciente que seules les mobilisations des salariés feront la différence, La CGT les appelle à créer les conditions de mobilisations massives pour la revalorisation des salaires dans toutes les entreprises, pour les salariés du privé comme du public.